

Programme d'actions pour la prévention des inondations

PAPI 2

PIECE 05

PROGRAMME D' ACTIONS

FICHES ACTIONS DETAILLEES

Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Sommaire

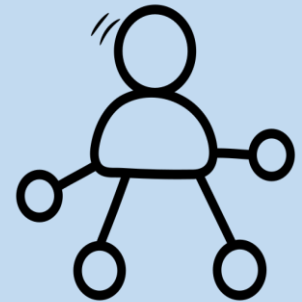
Axe 0 Transversal : l'animation de la démarche PAPI.....	3
Axe 1 Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque.....	8
Axe 2 Surveillance, prévision des crues et des inondations.....	22
Axe 3 Alerte et gestion de crise.....	32
Axe 4 Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme.....	37
Axe 5 Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens.....	41
Axe 6 Gestion des écoulements.....	51
Axe 7 Gestion des ouvrages de protection hydrauliques.....	53
Répartition globale des coûts par axe.....	64
Echéancier financier pour la Communauté d'Agglomération.....	65

Axe 0 | Transversal : l'animation de la démarche PAPI

L'axe transversal « 0 » d'animation du PAPI concerne la coordination et le suivi de l'ensemble de la démarche.

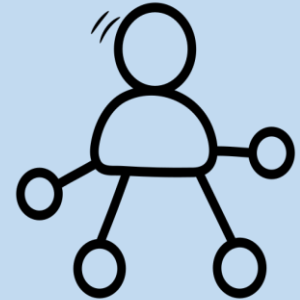
Il permet d'assurer le pilotage des actions, la mobilisation des partenaires, le suivi administratif et financier, ainsi que l'évaluation de l'avancement du programme.

Cet axe garantit la cohérence du projet dans le temps et le bon fonctionnement de la démarche à l'échelle du territoire.



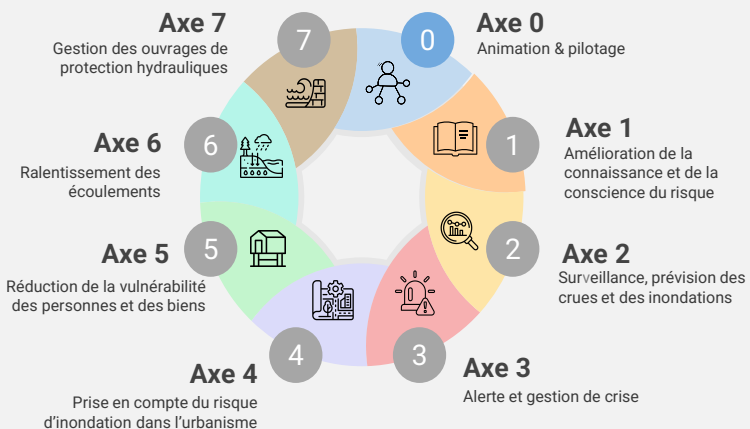
Axe 0 | Transversal : l'animation de la démarche PAPI

0.1 : Mobiliser un.e chargé.e de mission PAPI afin d'assurer le pilotage et l'animation au quotidien du PAPI sur le territoire et un.e technicien.ne PAPI pour piloter la gestion des données et la mise en œuvre d'outils techniques relatifs au programme d'actions PAPI sur le territoire





Transversalité avec les autres axes PAPI



Action 0.1

Mobiliser un.e chargé.e de mission PAPI afin d'assurer le pilotage et l'animation au quotidien du PAPI sur le territoire et un.e technicien.ne PAPI pour piloter la gestion des données et la mise en œuvre d'outils techniques relatifs au programme d'actions PAPI sur le territoire.

Objectif du/de la chargé.e de mission PAPI



Assurer la mise en œuvre opérationnelle, le suivi et la cohérence globale du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) à l'échelle du territoire, en garantissant la bonne articulation entre les acteurs, le respect des objectifs du programme et la pérennité de la gouvernance du PAPI.

Descriptif de l'action

La mise en œuvre du PAPI nécessite un pilotage technique et administratif continu afin d'assurer la coordination entre les acteurs, la cohérence des actions engagées et la valorisation des résultats.

Cette action vise à recruter ou mobiliser un.e chargé.e de mission à temps plein, dédié.e à l'animation du programme sur la durée du PAPI.

Missions confiées

0.11 Coordination et pilotage du programme



- > Coordonner les partenaires institutionnels, techniques et financiers impliqués.
- > Assurer le secrétariat du comité de pilotage et des groupes de travail thématiques.
- > Garantir la cohérence entre les actions du PAPI et les politiques locales de gestion des risques.

0.12 Suivi administratif, technique et financier



- > Planifier les études et travaux prévus dans le programme.
- > Suivre l'état d'avancement des actions, produire les bilans techniques et financiers.
- > Assurer le reporting auprès des services de l'État (DREAL, DDT(M)) et des financeurs.

0.13 Animation territoriale et communication



- > Mobiliser les acteurs locaux autour de la culture du risque (élus, citoyens, scolaires, entreprises).
- > Organiser des ateliers, réunions publiques, ou supports pédagogiques (expositions, fiches, outils numériques).
- > Contribuer à la visibilité du PAPI (articles, communication institutionnelle).

0.14 Lien avec les démarches existantes



- > Poursuivre la coordination avec les observatoires et dispositifs de suivi (par ex. Observatoire du Trait de Côte, suivi des repères de crue).
- > Intégrer les données produites dans la stratégie locale de gestion du risque inondation.

0.15 Recherche de financements et évaluation



- > Monter et suivre les dossiers de demande de subvention.
- > Mettre à jour les indicateurs de suivi du PAPI.
- > Participer à l'évaluation à mi-parcours et finale du programme.



Périmètre concerné

Ensemble du territoire PAPI

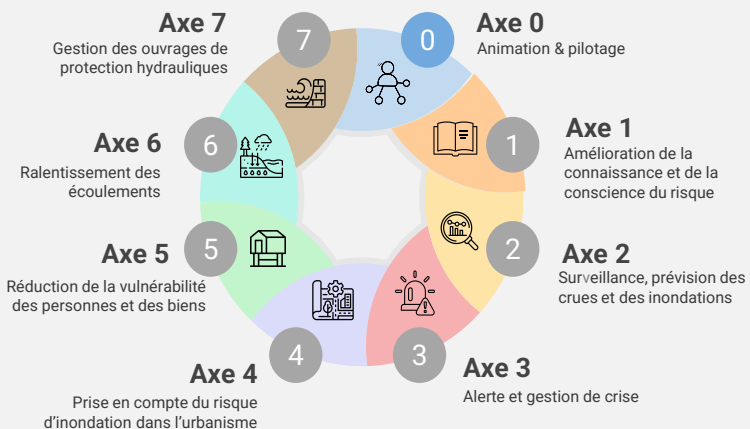


Publics concernés

- Partenaires institutionnels
- Grand public



Transversalité avec les autres axes PAPI



Action 0.1

Mobiliser un.e chargé.e de mission PAPI afin d'assurer le pilotage et l'animation au quotidien du PAPI sur le territoire et un.e technicien.ne PAPI pour piloter la gestion des données et la mise en œuvre d'outils techniques relatifs au programme d'actions PAPI sur le territoire.

Objectif du/de la technicien.ne PAPI



Assurer la gestion technique, la capitalisation et l'exploitation des données relatives au risque d'inondation et au trait de côte, ainsi que la mise en œuvre opérationnelle des outils et interventions de terrain nécessaires au suivi, à l'évaluation et à la planification du programme d'actions PAPI.

Descriptif de l'action

Le bon pilotage du PAPI repose sur une gestion rigoureuse des données techniques et des outils de suivi. Cette action vise à mobiliser un.e technicien.ne dédié.e à mi-temps, chargé.e d'appuyer le/la chargé.e de mission PAPI dans la mise en œuvre quotidienne des actions, la gestion des bases de données, et le suivi des outils techniques du programme.

Missions confiées

0.16 Gestion et structuration des données



- > Créer, structurer et maintenir des bases de données relatives au risque d'inondation, aux événements historiques, aux zones vulnérables et aux ouvrages de protection.
- > Assurer la cohérence et la mise à jour des données entre les partenaires (SIG, repères de crues, suivi topographique, données hydrologiques).
- > Piloter l'acquisition et la maintenance des outils de suivi : logiciels SIG, plateformes de télésurveillance, outils de prévision météo-hydro, etc.

0.17 Suivi technique et interventions de terrain

- > Participer à la mise en œuvre d'interventions de terrain, en lien avec les démarches existantes (ex : Observatoire du Trait de Côte).
- > Réaliser ou coordonner les campagnes de mesures, relevés topographiques et visites de terrain.
- > Gérer le matériel de terrain : inventaire, entretien, renouvellement et acquisitions nécessaires (radars, stations météo, sondes, capteurs).

0.18 Appui technique au chargé de mission PAPI



- > Contribuer à la rédaction des cahiers des charges techniques pour les études hydrauliques, hydrologiques ou de vulnérabilité.
- > Fournir un appui technique et cartographique lors du suivi des prestataires et du contrôle des livrables.
- > Participer à l'analyse et à la valorisation des résultats dans le cadre du suivi des actions du PAPI.

0.19 Contribution au suivi et à la communication technique

- > Élaborer des supports techniques pour les comités de pilotage ou les bilans d'avancement.
- > Alimenter les indicateurs de suivi du PAPI et contribuer à la capitalisation des données sur le long terme.



Périmètre concerné

Ensemble du territoire PAPI

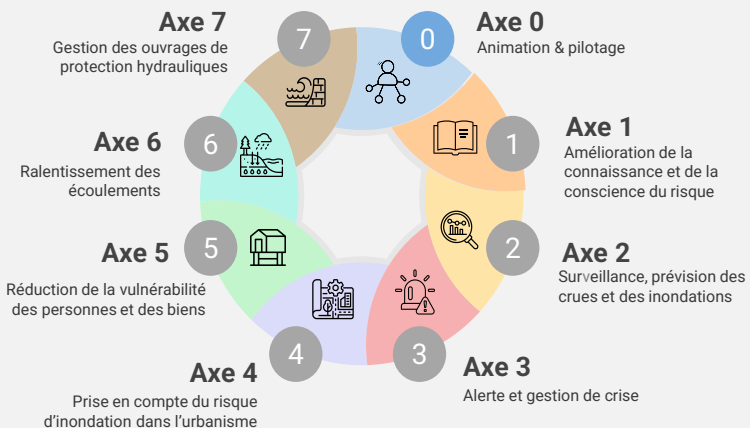


Publics concernés

- Partenaires institutionnels
- Grand public



Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de mise en œuvre :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Description : 1.5 ETP sont prévus au total dans le cadre du PAPI (1 ETP pour la.le chargé.e de mission + 0.5 ETP pour la.le technicien.ne), soit un maintien des moyens humains actuellement en place.

Acteurs : Appui ponctuel des services techniques du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (urbanisme, environnement, communication).

Indicateur de suivi et d'évaluation



Mobilisation effective de 1,5 équivalent temps plein (ETP).

Action 0.1

Mobiliser un.e chargé.e de mission PAPI afin d'assurer le pilotage et l'animation au quotidien du PAPI sur le territoire et un.e technicien.ne PAPI pour piloter la gestion des données et la mise en œuvre d'outils techniques relatifs au programme d'actions PAPI sur le territoire.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0.1							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
495 k€ HT	247,5 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50% sur maximum 6 ans + 2 ans, à hauteur de 65k€ max/an	247,5 k€ HT

Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

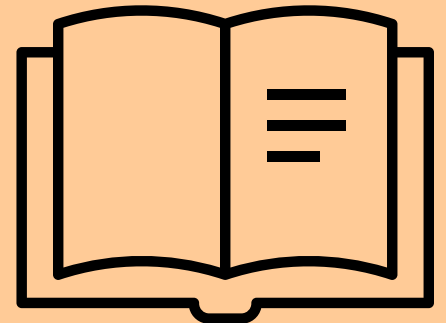
2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
20,625	41,25	41,25	41,25	41,25	41,25	20,625

Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

L'axe 1 vise à mieux faire connaître le risque d'inondation (submersion / débordement de cours d'eau, remontée de nappe et ruissellement pluvial), et à partager cette connaissance avec les habitants et les différents acteurs du territoire, afin de développer une véritable culture du risque.

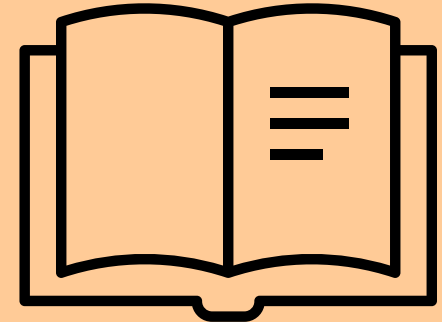
Il comprend des actions de sensibilisation, d'information préventive et de communication pour aider chacun à mieux prévenir les risques, et mieux réagir en cas d'événements.

Il permet également d'améliorer la connaissance technique grâce à des études, des cartographies et des retours d'expérience, et ainsi de mieux préparer les futures actions de prévention et de protection.



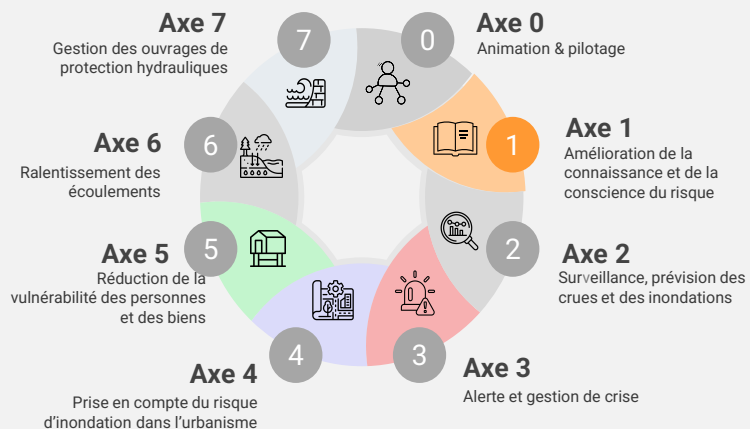
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque

- 1.1 : Renforcer la sensibilisation du grand public via la mise en place d'actions multiples en privilégiant des formats innovants.
- 1.2 : Former les nouveaux élus et les techniciens de la communauté d'agglomération au risque inondation.
- 1.3 : En lien avec l'Observatoire du Trait de côte, acquérir des supports de communication et sensibilisation sur les activités et observations associées.
- 1.4 : Compléter la connaissance de l'aléa submersion/débordement de cours d'eau via des études complémentaires, tenant compte des dernières projections de dérèglement climatique.
- 1.5 : Etudier et cartographier le risque de remontée de nappe sur le territoire.
- 1.6 : Mener une étude pour évaluer l'impact du ruissellement pluvial sur l'érosion des corniches et préconiser des actions de gestion des eaux pluviales associées.





Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné

Ensemble du territoire PAPI



Publics concernés

- Grand public

Action 1.1

Renforcer la sensibilisation du grand public via la mise en place d'actions multiples en privilégiant des formats innovants.

Objectif



Développer une culture du risque inondation à l'échelle du territoire en favorisant la compréhension, la mémorisation et l'appropriation du risque par le grand public.

L'objectif est d'impliquer les habitants à travers des approches participatives, ludiques et innovantes, pour améliorer leur préparation individuelle et collective face aux inondations.

Descriptif de l'action

Diversifier les outils et événements de sensibilisation du grand public afin d'ancrer la culture du risque dans la durée et de toucher différents publics cibles (habitants, scolaires, associations, visiteurs, etc.).

Missions confiées

1.11 Événements et formats interactifs

- > Intervention d'une **troupe de théâtre** : création et représentation d'une pièce participative autour du thème des inondations, illustrant les comportements à adopter.
- > **Simulation en réalité virtuelle** : installation d'un dispositif immersif permettant aux participants de visualiser les hauteurs d'eau lors d'un scénario d'inondation réelle.
- > **Conférences grand public** (1 à 2 par an) : animées par des experts (hydrologues, urbanistes, acteurs locaux), pour partager les retours d'expérience et les solutions d'adaptation.
- > Opérations de sensibilisation dédiées **aux acteurs immobiliers** (agences, notaires) afin d'améliorer leur capacité à informer les acheteurs.
- > Interventions en **milieu scolaire** : ateliers de sensibilisation adaptés aux différents âges (jeux, maquettes, quiz interactifs).

1.12 Supports de communication et diffusion



- > Création de posters, affiches et panneaux d'information à disposition dans les mairies, établissements scolaires, médiathèques et lieux publics.
- > Production et diffusion de flyers expliquant les bons réflexes en cas d'inondation et les ressources locales disponibles.
- > Maintien et actualisation régulière des informations sur les sites internet dédiés (pages PAPI, observatoires, portails municipaux).

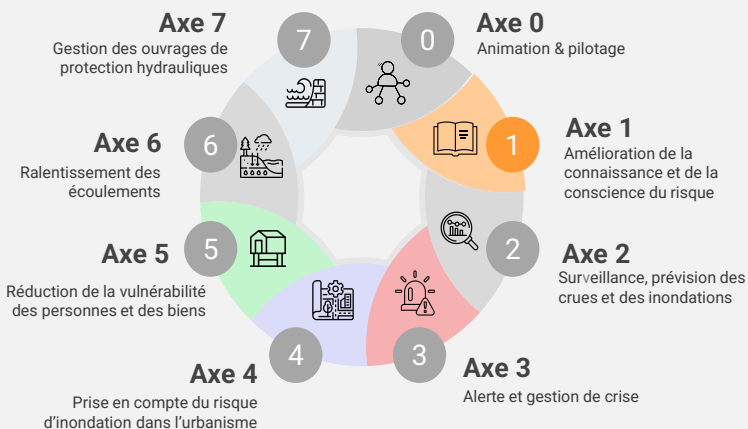
1.13 Coordination et capitalisation



- > Mutualisation des contenus avec d'autres programmes (Plan Inter Communal de Sauvegarde, Plan de Prévention des Risques, etc.).
- > Évaluation annuelle de la portée des actions de sensibilisation (fréquentation, taux de satisfaction, retombées presse).



Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines: Animation assurée par le/la chargé(e) de mission PAPI, avec appui du service communication et des partenaires.

Partenaires potentiels associés : Collectivités locales, établissements scolaires, associations, services de l'État (DDTM, DREAL), SDIS, médias locaux, artistes et prestataires spécialisés, etc.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre **d'événements** organisés par an (théâtre, conférences, ateliers).

Nombre de **participants** (grand public, scolaires).

Nombre de **supports** produits et diffusés.

Niveau de **satisfaction** et de compréhension mesuré par sondage ou évaluation post-événement.

Action 1.1

Renforcer la sensibilisation du grand public via la mise en place d'actions multiples en privilégiant des formats innovants.

Calendrier

	2027	2028	2029	2023	2031	2032	2033
1.11							
1.12							
1.13							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
240 k€ HT*	192 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 80%	48 k€ HT

**Montant estimatif intégrant notamment les hypothèses suivantes :*

> 2 à 10k€ pour intervention troupe théâtre

> 20 à 60k€ réalité virtuelle

> 1 à 5k€ par conférence (6 conférences chiffrées ici)

> 1 à 5k€ pour interventions en milieu scolaire (10 chiffrées ici)

> Enveloppe de 15k€/an pour la production de supports/flyers et la gestion des canaux existants de communication

Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)



2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	15.0	10.0	6.0	6.0	6.0	5.0



Action 1.2

Former les nouveaux élus et les techniciens de la communauté d'agglomération au risque inondation.

Objectifs

-  **Garantir la montée en compétence des élus locaux nouvellement en poste, ainsi que les techniciens de l'agglomération sur les enjeux de prévention des inondations.**
-  **Assurer la continuité de la gouvernance, la bonne appropriation des dispositifs existants et une prise de décision éclairée en matière d'aménagement et de gestion de crise.**

Descriptif de l'action

Organiser, au début de la prochaine mandature municipale (2026), un cycle de formation à destination des élus afin de renforcer leur compréhension du risque d'inondation et de leurs responsabilités.

Missions confiées

1.21 Organisation d'un atelier de formation initiale



- Formation collective au démarrage du mandat (2026-2027).
- Présentation des principaux enjeux du territoire, des aléas identifiés et des dispositifs existants (PPRI, SLGRI, PICS, PAPI).
- Intervention de spécialistes (services de l'État, SDIS, Météo France, experts en aménagement...).

1.22 Élaboration d'un dossier pédagogique pour les élus : création d'un « kit » pédagogique regroupant, par exemple :



- Un résumé du dossier PAPI.
- Des cartes de zones à risque et d'aléas.
- Des fiches de synthèse issues de l'Observatoire du Trait de Côte.
- Les démarches locales de gestion de crise et les référents à contacter.

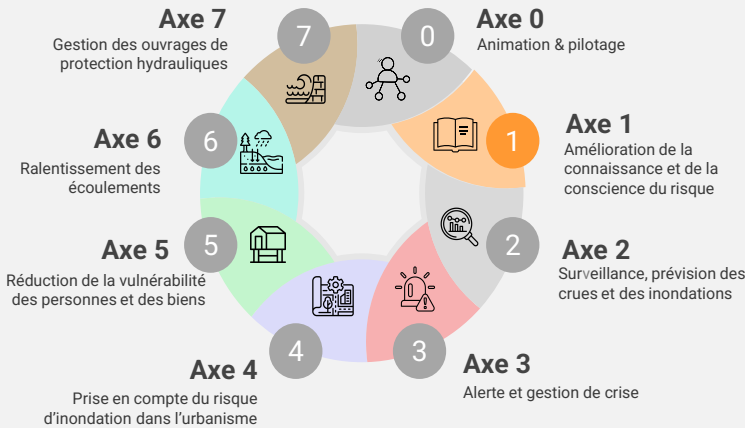
Diffusion du dossier à l'ensemble des élus du territoire.
Mise à jour du dossier pédagogique à chaque renouvellement de mandature ou à l'évolution du PAPI.

1.23 Appui technique ponctuel aux élus de la part du chargé de mission PAPI :



Réponse aux sollicitations des élus (appui à la compréhension des études, préparation de réunions publiques, relecture de documents d'urbanisme, etc.).

Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné

Ensemble du territoire PAPI

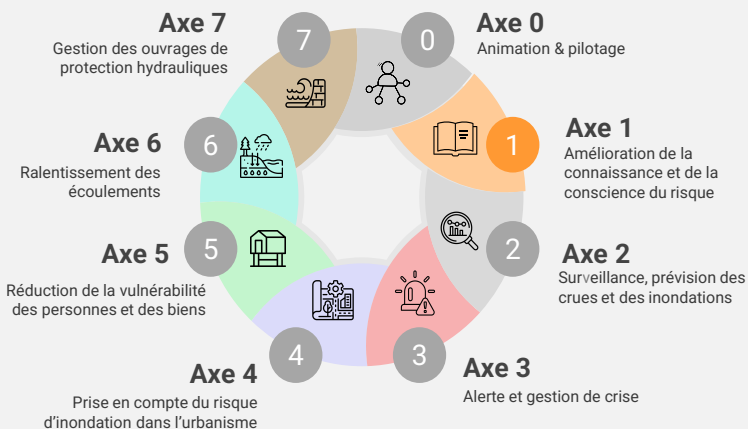


Publics concernés

- Élus et agents de l'agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie



Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines: Animation assurée par le/la chargé(e) de mission PAPI, avec appui du service communication.

Indicateurs de suivi et d'évaluation



Nombre d'**élus formés** / nombre total d'élus ciblés.

Action 1.2

Former les nouveaux élus et les techniciens de la communauté d'agglomération au risque inondation.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
1.21							
1.22							
1.23							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
10 k€ HT*	8 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 80%	2 k€ HT

**Montant estimatif intégrant notamment les hypothèses suivantes :*
 > 2-3k€ pour organisation atelier de formation
 > 1-2k€ pour constitution dossier (envisager rédaction de synthèses etc.)
 > le reste est compté dans le temps passé par le chargé de mission PAPI

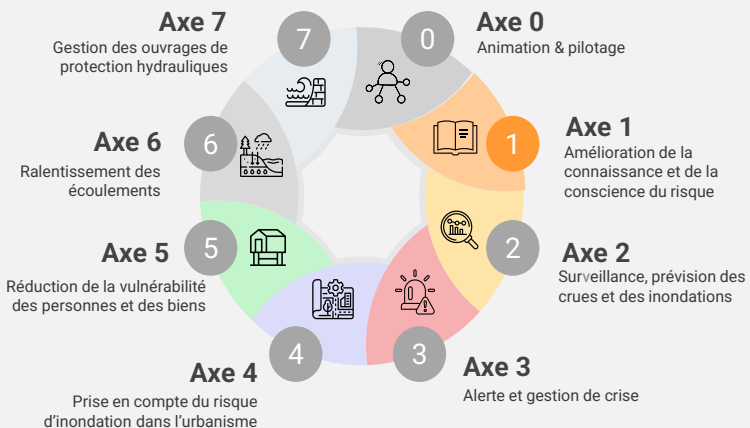
Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
2.0	0	0	0	0	0	0



Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné



Territoire du PAPI (secteurs littoraux concernés par l'érosion côtière et la submersion marine)

Publics concernés

- Élus
- Agents
- Partenaires institutionnels
- Acteurs socio-économiques
- Grand public



Action 1.3

En lien avec l'Observatoire du Trait de côte, acquérir des supports de communication et sensibilisation sur les activités et observations associées.

Objectif



Valoriser et diffuser les connaissances produites par l'Observatoire du Trait de Côte du Pays de Saint Gilles Croix de Vie afin de renforcer la compréhension et la conscience du risque littoral auprès du grand public, des élus et des acteurs locaux.

L'objectif est de rendre les résultats de suivi accessibles, attractifs et mobilisables, pour encourager la prise en compte du risque d'érosion et de submersion dans les pratiques d'aménagement et les comportements individuels.

Contexte de l'action

L'Observatoire du Trait de Côte du Pays de Saint Gilles Croix de Vie constitue un outil de connaissance et de suivi essentiel pour le territoire.

Afin d'en valoriser les résultats, cette action vise à développer des supports de communication professionnels destinés à diffuser les enseignements des suivis réalisés.

Missions confiées

1.31 Conception et production de supports de communication



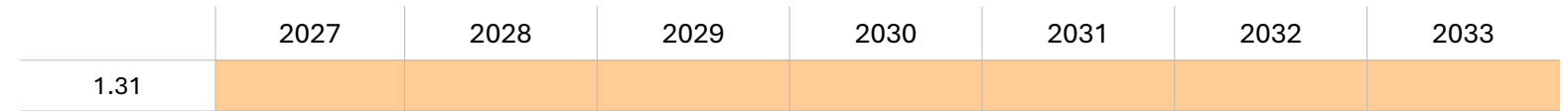
- > Produire chaque année, un rapport de synthèse vulgarisé (type rapport d'activité illustré/livre blanc) et visuel synthétisant les activités et conclusions de l'Observatoire.
- > Produire des supports numériques visuels pour diffusion sur la page web de l'Observatoire.
- > Intégration des contenus dans les actions de sensibilisation du PAPI (ateliers, conférences, supports pédagogiques scolaires).



Action 1.3

En lien avec l'Observatoire du Trait de côte, acquérir des supports de communication et sensibilisation sur les activités et observations associées.

Calendrier



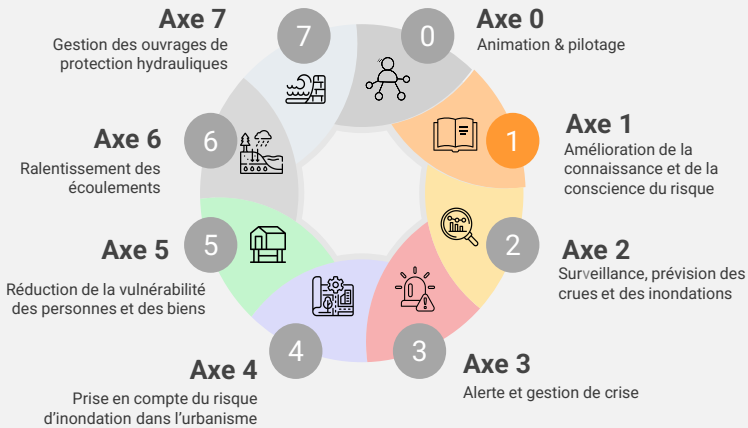
Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
<i>Action rattachée à la Stratégie de Gestion du Trait de côte (SGTC). Pas de financement dans le cadre du PAPI</i>	Voir SGTC	Voir SGTC

Echéancier prévisionnel

Voir Stratégie de Gestion du Trait de Côte (SGTC)

Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines: Pilotage assuré par le/la chargé.e de mission PAPI, avec appui du service communication, et possible mobilisation d'une agence spécialisée.

Partenaires potentiels associés : -

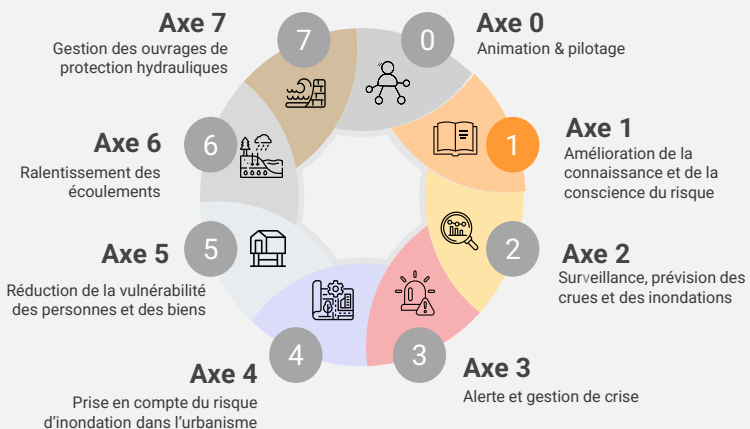
Indicateurs de suivi et d'évaluation



Publication effective, annuellement, d'un rapport de synthèse, et de contenus en ligne.



Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné

Estuaire de la Vie

Publics concernés

- Élus
- Agents de l'agglomération
- Acteurs institutionnels
- Acteurs économiques
- Grand public



Action 1.4

Compléter la connaissance de l'aléa submersion/débordement de cours d'eau via des études complémentaires, tenant compte des dernières projections de dérèglement climatique.

Objectif



Affiner la connaissance de l'aléa submersion et débordement sur le territoire, en complétant l'étude réalisée sur l'Estuaire de la Vie en 2019.

L'objectif est de reprendre le modèle réalisé dans le cadre de cette étude, en y intégrant les nouvelles projections climatiques (élévation des niveaux marins) ainsi que des précisions sur le rôle des ouvrages hydrauliques/écluses des marais.

Contexte de l'action

Une première étude hydraulique et hydrologique a été réalisée sur l'Estuaire de la Vie en 2019. Depuis, plusieurs éléments nouveaux justifient une actualisation :

- L'évolution des projections climatiques régionales (scénarios RCP actualisés, élévation du niveau marin, évolution de la fréquence des épisodes de submersion).
- La nécessité de mieux représenter le rôle des ouvrages hydrauliques (écluses, vannes, digues et réseaux des marais) dans la gestion des flux d'eau douce et salée

Missions confiées

1.41 Remise en conformité des données



- > Actualiser les données hydrauliques et topographiques (LIDAR HD, bathymétrie, ouvrages).
- Mettre à jour les modèles hydrauliques 2D en intégrant les ouvrages existants et leur mode de gestion (si ces modèles sont mis à disposition, sinon recréer un modèle 2D du secteur).

1.42 Élaboration de simulations prenant en compte le changement climatique et les différents aléas

- > Simuler différents scénarios climatiques et de gestion à horizon 2050-2080-2100.



Simuler différents aléas marins et fluviaux concomitants. L'aléa marin dépendra de l'occurrence, de l'horizon temporel (actuel, 2050 et 2100) et d'au moins deux scénarios climatiques (RCP4.5 et RCP 8.5 par exemple). L'aléa fluvial dépendra uniquement de l'occurrence de crue.

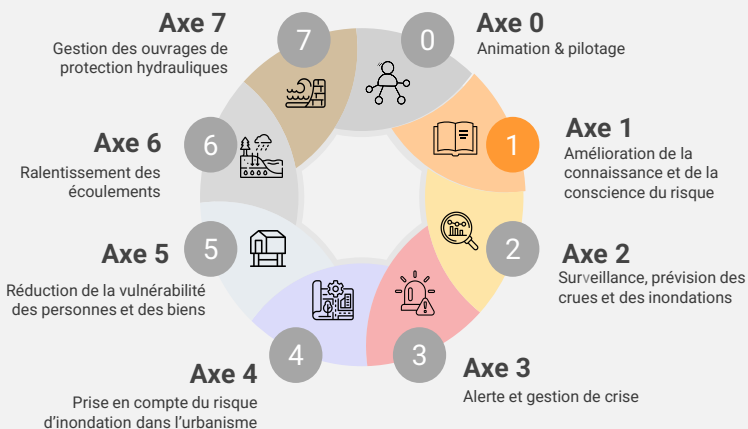
1.43 Supports de communication et diffusion



- Produire des cartes d'aléa actualisées pour les événements de référence et extrêmes.
- Restituer les résultats dans un rapport de synthèse et des supports de communication adaptés pour les acteurs locaux.



Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines: Pilotage assuré par le/la chargé.e de mission PAPI, avec appui d'un bureau d'étude spécialisé.

Partenaires potentiels associés : Collectivités locales, services de l'État (DDT(M), DREAL), Agence de l'eau, partenaires scientifiques (BRGM, Météo France, etc.), gestionnaires d'infrastructure, exploitants d'ouvrages hydrauliques, etc.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Réalisation effective de l'étude (rapport validé en comité de pilotage).

Production et diffusion de **cartes d'aléa actualisées**.

Prise en compte des résultats dans les politiques d'aménagement ou documents de planification.

Action 1.4

Compléter la connaissance de l'aléa submersion/débordement de cours d'eau via des études complémentaires, tenant compte des dernières projections de dérèglement climatique.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
1.11							
1.12							
1.13							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
100 k€ HT	50 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50%	50 k€ HT

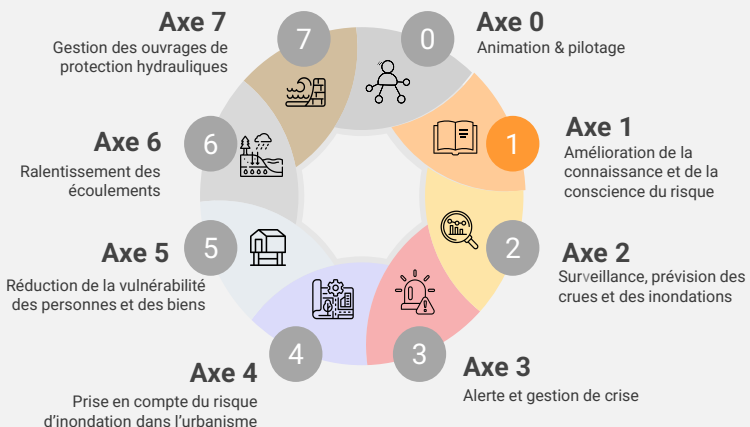
Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	0	0	0	50	0	0



Transversalité avec les autres axes PAPI



Action 1.5

Etudier et cartographier le risque de remontée de nappe sur le territoire.

Objectif



Mieux connaître et caractériser le risque de remontée de nappe sur le territoire, phénomène souvent sous-estimé mais susceptible d'aggraver les impacts des inondations par ruissellement ou débordement de cours d'eau, et d'affecter les infrastructures, les réseaux et l'habitat.

Cette action vise à disposer d'un premier diagnostic de ce risque sur le territoire : pré-identification des secteurs potentiellement exposés, compréhension des mécanismes hydrogéologiques à l'œuvre, cartographie de l'aléa permettant d'alimenter les diagnostics de vulnérabilité.

Descriptif de l'action

L'action consiste à conduire un diagnostic préliminaire du risque de remontée de nappe à l'échelle du territoire, à partir de données existantes et de nouvelles acquisitions ciblées.

Étapes de l'action

1.51 Revue bibliographique et collecte des données disponibles : études hydrogéologiques, rapports BRGM, données des services de l'eau et de l'assainissement, documents d'urbanisme, retours d'expérience d'événements récents.

1.52 Recensement de toutes les structures enterrées les plus exposées au risque : parkings souterrains, sous-sols. Cartographie des secteurs les plus vulnérables au risque de remontée de nappe.

1.53 Acquisition et traitement de nouvelles données : sondages ponctuels, installation ou mobilisation de piézomètres, données topographiques, nature des sols et usage des sols.

1.54 Analyse des chroniques piézométriques afin d'évaluer les fluctuations des niveaux de nappe et leur lien avec les événements pluvieux et maritimes.

1.55 Recensement et cartographie des sinistres passés liés aux remontées de nappe (via bases de données d'assurance, signalements communaux, retours d'expérience).

1.56 Production d'une cartographie préliminaire des zones à risque de remontée de nappe, classées selon leur probabilité d'occurrence et leur sensibilité.

1.57 Proposition d'orientations pour la suite (besoins d'investigations complémentaires, dispositifs de surveillance, intégration dans les documents de planification).



Périmètre concerné

Ensemble du territoire PAPI

Publics concernés

- Élus
- Agents de l'agglomération
- Acteurs institutionnels
- Acteurs socio-économiques
- Grand public

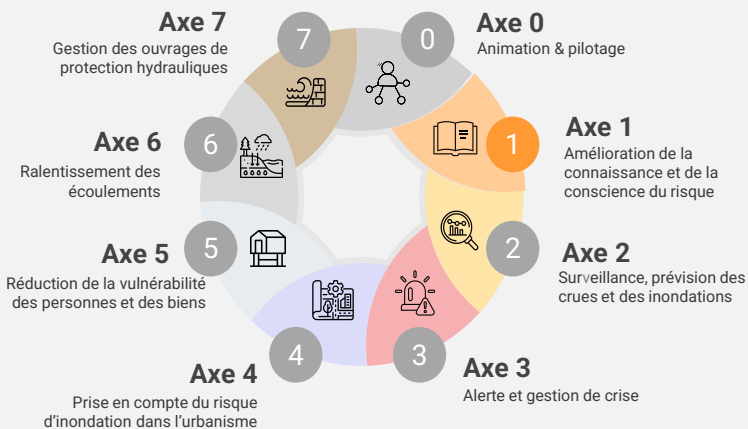




Action 1.5

Etudier et cartographier le risque de remontée de nappe sur le territoire.

Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines: Pilotage assuré par le/la chargé.e de mission PAPI, avec appui d'un bureau d'étude spécialisé.

Partenaires potentiels associés : Collectivités locales, services de l'État (DDTM, DREAL), Agence de l'eau, partenaires scientifiques (BRGM, Météo France, etc.), gestionnaires d'infrastructure, exploitants d'ouvrages hydrauliques, syndicats de marais et bassins versants, etc.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Réalisation effective du **diagnostic** (rapport validé en comité de pilotage).

Production d'une **carte de risque de remontée de nappe** à l'échelle du territoire.

Prise en compte des **résultats dans les documents d'aménagement et de prévention** (PLU(i), études hydrauliques, diagnostics de vulnérabilité, etc.).

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
1.5							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
250 k€ HT*	125 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50%	125 k€ HT

**Coût estimatif basé sur des retours d'expériences d'études similaires et et avis d'expert hydrogéologue*

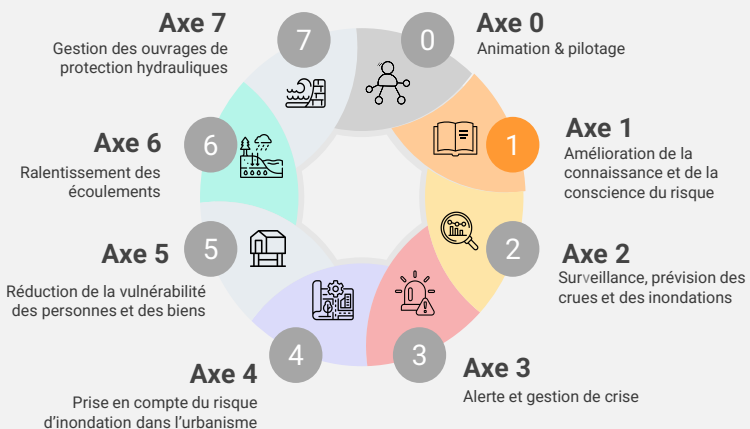
Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	0	0	62.5	62.5	0	0



Transversalité avec les autres axes PAPI



Action 1.6

Mener une étude pour évaluer l'impact du ruissellement pluvial sur l'érosion des corniches et préconiser des actions de gestion des eaux pluviales associées.

Objectif



Améliorer la connaissance du rôle du ruissellement pluvial dans les phénomènes d'érosion et de recul du trait de côte au niveau des Corniches de Brétignolles et Saint-Hilaire, afin d'orienter la mise en œuvre d'actions de gestion adaptées (infiltration, ralentissement, stockage, déconnexion des eaux pluviales, etc.).

Descriptif de l'action

L'action consiste à mener une étude pour évaluer l'impact du ruissellement pluvial sur l'érosion des corniches.

Étapes de l'action

1.61. Identifier les **secteurs sensibles** à l'érosion sur les Corniches et analyser la contribution du ruissellement pluvial aux dégradations constatées.

1.62. Collecter et croiser les **données hydrauliques, topographiques et climatiques existantes** (en lien avec le SDGEP).

1.63 Évaluer visuellement les **zones de ravinement** le long des corniches et **diagnostiquer les désordres** le long des corniches (glissements, chutes de pierres...).

1.64 Relever les **désordres sur le réseau EP** (conduites bouchées et fossés comblés/non entretenus en particulier).

1.65 Etudier grâce à un modèle le **phénomène d'érosion par ruissellement** sur le secteur.

1.66 Quantifier les eaux pluviales ruisselant sur les corniches non prises en charge par le réseau EP.

1.67 Proposer un **plan d'actions hiérarchisé** pour limiter l'érosion liée au ruissellement (en lien avec le SDGEP).



Périmètre concerné

Ensemble du territoire PAPI

Publics concernés

- Élus
- Agents de l'agglomération
- Acteurs institutionnels
- Acteurs socio-économiques
- Grand public





Action 1.6

Mener une étude pour évaluer l'impact du ruissellement pluvial sur l'érosion des corniches et préconiser des actions de gestion des eaux pluviales associées.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
1.6							

Plan de financement sur 6 ans

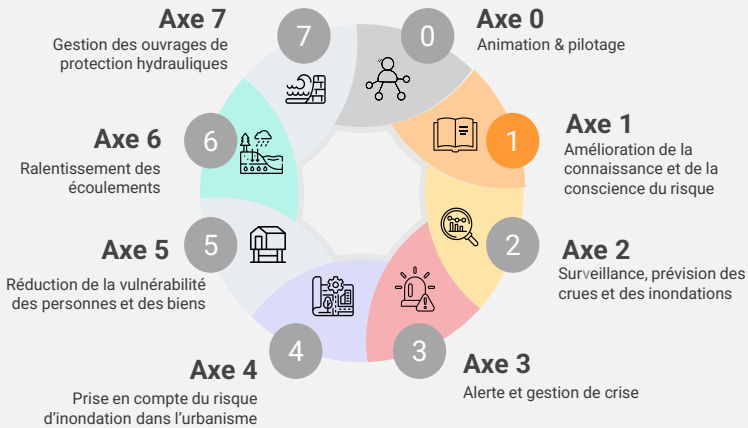
Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
60 k€ HT	30 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50%	30 k€ HT

Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	15	15	0	0	0	0

Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines: Pilotage assuré par le/la chargé.e de mission PAPI, avec appui d'un bureau d'étude spécialisé.

Partenaires potentiels associés : Collectivités locales, services de l'État (DDT(M), DREAL), Agence de l'eau, partenaires scientifiques (BRGM, Météo France, etc.).

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Réalisation effective du **diagnostic** (rapport validé en comité de pilotage).

Production d'une **carte de risque et des impacts du ruissellement** sur les secteurs étudiés.

Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

L'axe 2 vise à améliorer la surveillance des cours d'eau et l'anticipation des crues afin d'alerter plus rapidement les territoires exposés.

Il repose sur des outils de mesure, de prévision et d'alerte complémentaires aux dispositifs de l'État, notamment pour les zones sensibles ou les bassins à réaction rapide.

Cet axe encourage également le partage des données et la coopération entre collectivités et services de l'État, pour mieux suivre les phénomènes d'inondation et renforcer la réactivité en cas de crue.



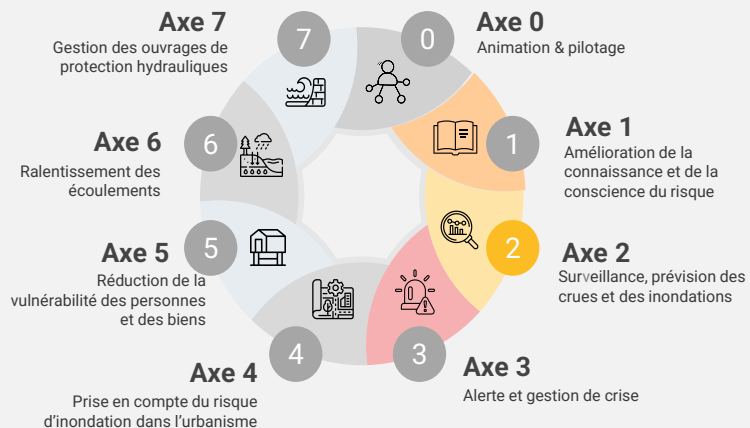
Axe 2 : Surveillance, prévision des crues et des inondations

- 2.1 : Sécuriser le radar limnimétrique à l'entrée du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- 2.2 : En lien avec l'observatoire du trait de côte, acquérir/renouveler le matériel de terrain permettant le suivi des tempêtes.
- 2.3 : Installer une station météorologique locale sur le territoire de l'agglomération, en complément du marégraphe existant, afin d'assurer un suivi précis en temps réel des données climatiques
- 2.4 : Mettre en place une bouée de houle en face du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.





Transversalité avec les autres axes PAPI



Action 2.1

Sécuriser le radar limnimétrique à l'entrée du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Objectif



Sécuriser électriquement le radar à l'entrée du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie afin de limiter les dégradations observées actuellement.

Descriptif de l'action

Individualiser l'alimentation électrique du radar limnimétrique.

Le radar limnimétrique installé dans le port de Saint-Gilles est actuellement raccordé électriquement au compteur alimentant les grues de déchargement du quai de la darse n°1 du port de pêche. Il arrive cependant que le disjoncteur différentiel principal du tableau électrique de la grue soit coupé par les marins-pêcheurs, entraînant ainsi une interruption de l'alimentation du marégraphe.

Ces coupures, lorsqu'elles sont détectées, nécessitent une intervention manuelle pour réarmer le dispositif, et provoquent par ailleurs une perte de données pendant toute la durée de l'interruption.

Afin de remédier à cette situation, il est proposé de dissocier l'alimentation électrique du marégraphe de celle des grues. Cette solution implique l'installation d'un compteur indépendant et d'un dispositif différentiel dédié, intégrés dans un coffret sécurisé et fermé à clé, garantissant ainsi la continuité d'alimentation et la fiabilité des mesures.



Périmètre concerné

Port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie



Publics concernés

- Élus
- Agents de l'agglomération
- Acteurs institutionnels



Action 2.1

Sécuriser le radar limnimétrique à l'entrée du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
2.1							

Plan de financement sur 6 ans

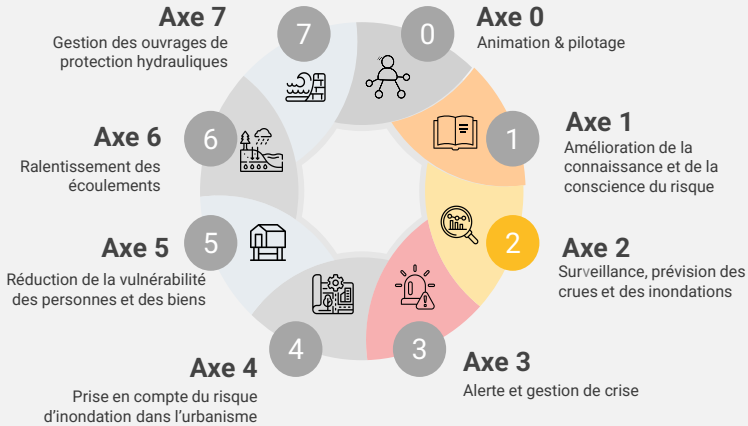
Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
10 k€ HT	5 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50%	5 k€ HT

Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
5	0	0	0	0	0	0

Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Indicateur de suivi et d'évaluation



Sécurisation du radar effective.



Action 2.2

En lien avec l'observatoire du trait de côte, acquérir/renouveler le matériel de terrain permettant le suivi des tempêtes.

Objectif







En lien avec l'Observatoire du Trait de Côte, acquérir/renouveler le matériel de terrain permettant le suivi des tempêtes actuellement réalisé par la cellule de gestion du trait de côte au sein du Pays de Saint Gilles Croix de Vie --> il s'agit par exemple de renouveler si besoin les EPI, d'acquérir de nouveaux instruments de mesure, etc.

Descriptif de l'action

L'action consiste à renouveler et compléter le matériel de terrain utilisé par la cellule de gestion du trait de côte du Pays de Saint Gilles Croix de Vie (moyens humains – axe 0) pour la surveillance des tempêtes, des dynamiques sédimentaires et de l'évolution du littoral.

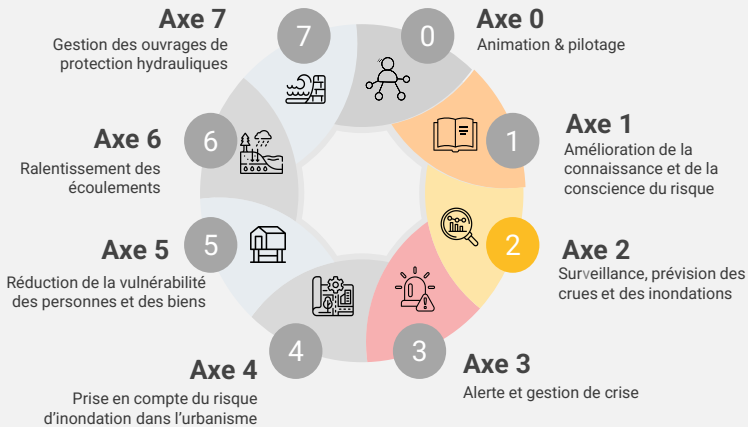
Les équipements concernés incluent par exemple :

- **Équipements de protection individuelle (EPI)** pour les agents réalisant les suivis terrain (bottes, gilets, combinaisons, casques, etc.).
- 



- **Outils de mesure et d'observation** : mires, appareils photos ou tablettes pour la saisie et la géolocalisation des relevés, balises de repérage, matériel de marquage terrain.
 - **Matériel de précision complémentaire**, notamment un GPS différentiel (option envisagée) pour améliorer la qualité des relevés topographiques et le suivi fin des profils de plage et des ouvrages.
 - **Consommables nécessaires aux opérations de terrain** (balises, peinture, recharges, petit matériel).

Ces équipements permettront de :

- Garantir la **sécurité** et le **confort** des agents intervenant sur le terrain.
- Améliorer la **précision** et la **réactivité** des observations post-tempête.
- Contribuer à la **mise à jour des bases de données et rapports** de l'Observatoire du Trait de Côte.

Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné

Ensemble du territoire PAPI (littoral)



Publics concernés

- Élus
- Agents de l'agglomération
- Acteurs institutionnels



Action 2.2

En lien avec l'observatoire du trait de côte, acquérir/renouveler le matériel de terrain permettant le suivi des tempêtes.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
2.2							

Plan de financement sur 6 ans

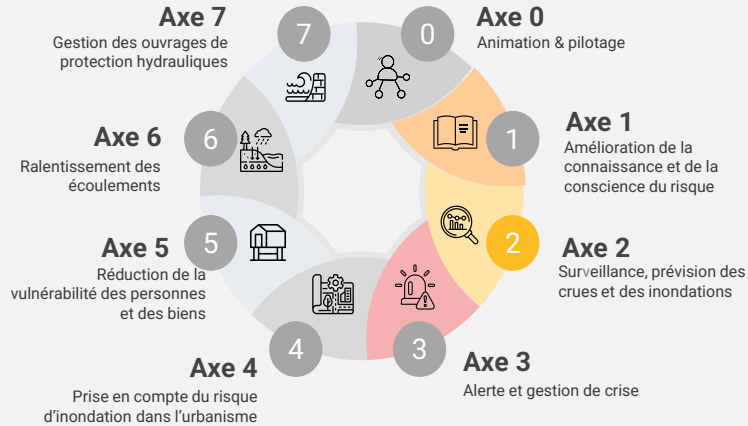
Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
13 k€ HT	/	13 k€ HT

Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	10	1	0,25	0,5	1	0,25

Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

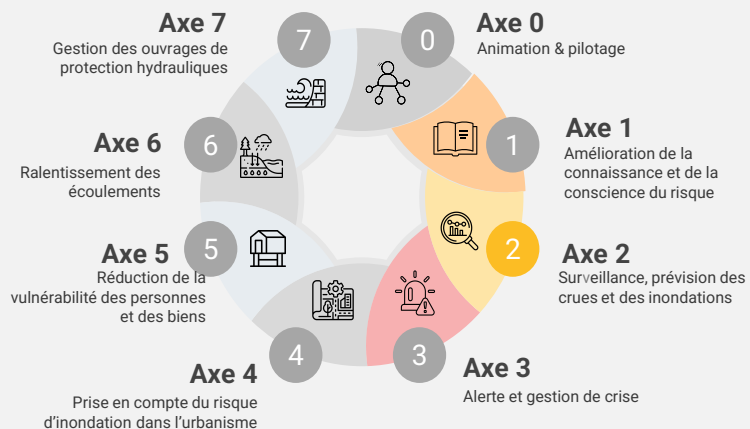
Indicateur de suivi et d'évaluation



Nombre d'agents concernés disposant des équipements requis.



Transversalité avec les autres axes PAPI



Action 2.3

Installer une station météorologique locale sur le territoire de l'agglomération, en complément du marégraphe existant, afin d'assurer un suivi précis en temps réel des données climatiques.

Objectif



Renforcer la surveillance et la prévision locale des événements climatiques (tempêtes, fortes pluies, coups de vent, surcotes marines, etc.) grâce à l'installation d'une station météorologique de référence.

Cette station permettra de disposer de données locales en temps réel, utiles pour l'anticipation des phénomènes hydrométéorologiques et la gestion de crise. Elle contribuera également à améliorer la culture du risque auprès du public et des acteurs techniques.

Descriptif de l'action

L'action vise à installer une station météorologique locale complète permettant de mesurer les principaux paramètres atmosphériques : précipitations, vent (direction et vitesse), température, humidité, pression atmosphérique, et rayonnement solaire.



Périmètre concerné

Territoire du PAPI (littoral) - territoire de l'Agglomération concernée, à proximité du site du marégraphe existant.



Publics concernés

- Élus
- Agents de l'agglomération
- Acteurs institutionnels

Les données recueillies seront :

- Transmises automatiquement à une **plateforme de suivi en ligne**, interconnectée avec **l'application de suivi du marégraphe** déjà en place.
- Stockées et archivées pour permettre une **analyse historique et statistique** des événements climatiques.
- Mises à disposition du public et des acteurs institutionnels (communes, services techniques, partenaires scientifiques), contribuant ainsi à la **sensibilisation et à la transparence de l'information** sur les risques météo-marins.

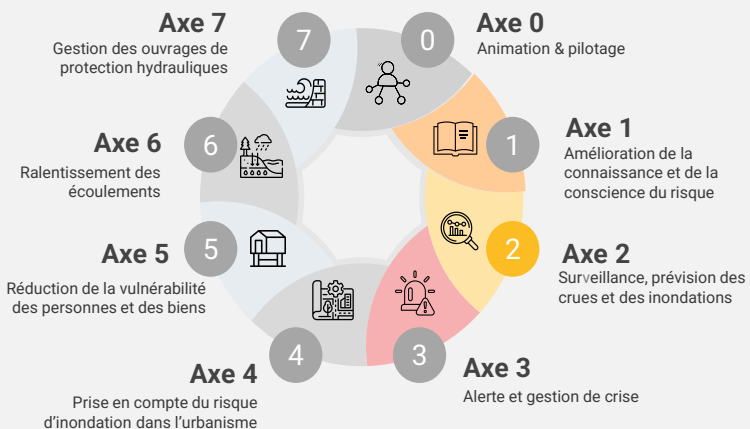


L'installation de cette station permettra également de :

- Compléter les **dispositifs de mesure régionaux** (réseaux Météo France, marégraphe, stations hydrologiques).
- Affiner les **modèles de prévision locale et les seuils d'alerte**.
- Appuyer la **gestion opérationnelle des épisodes de tempêtes, de pluies intenses et de submersions marines**.



Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Partenaires potentiels associés : Météo France (appui technique et calibrage), DREAL, DDTM, Agence de l'eau, Syndicats de marais, Communes littorales, services de gestion de crise et de sécurité civile.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Station météorologique installée et opérationnelle.

Nombre de paramètres mesurés et fréquence des relevés.

Utilisation des données par les acteurs du territoire (suivi, alertes, communication).

Action 2.3

Installer une station météorologique locale sur le territoire de l'agglomération, en complément du marégraphe existant, afin d'assurer un suivi précis en temps réel des données climatiques.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
2.3							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
40 k€ HT*	7,5 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50% de l'investissement initial	32,5 k€ HT

*Coûts estimatifs intégrant notamment les hypothèses suivantes :

> 5-15k€ pour achat et installation station météo (selon précision et options)

> 2-4k€/an pour abonnement données / hébergement site / développement appli

> 500-1000€/an pour maintenance / calibration

Les frais de maintenance et d'abonnement/hébergement de données restent à charge de la collectivité

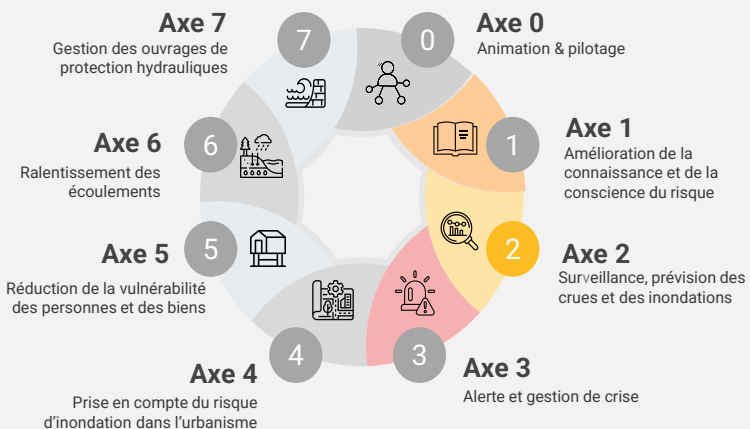
Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	12,5	4	4	4	4	4



Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné



Zone maritime au large du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, sur le littoral de l'Agglomération.

Publics concernés



- Élus
- Agents de l'agglomération
- Acteurs institutionnels

Action 2.4

Mettre en place une bouée de houle en face du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Objectif



L'objectif est d'assurer le bon fonctionnement, la fiabilité des données et la pérennité de la bouée houlographe, essentielle au suivi de l'état de la mer et à la sécurité maritime.

Cette action vise à mesurer directement les caractéristiques de la houle (hauteur, période, direction), afin d'alimenter les outils de suivi du littoral et d'appuyer la modélisation des dynamiques côtières (transports sédimentaires, érosion, surcotes).

Descriptif de l'action

La mise en place d'une bouée de mesure de la houle permettra de recueillir des données fines et continues sur l'état de la mer à proximité immédiate du littoral.

La station marine enregistrera notamment :

- La hauteur significative des vagues.
- La période moyenne et maximale.
- La direction de propagation de la houle.



Ces données seront **transmises en temps réel** à une plateforme accessible aux services techniques.

Elles viendront **compléter les dispositifs d'observation** (marégraphe, station météo locale) et contribueront à **l'amélioration des modèles numériques** utilisés pour la prévision de submersion marine et la gestion du trait de côte.

Les mesures permettront également de :

- Mieux caractériser les **conditions de houle** responsables des **épisodes d'érosion**.
- Évaluer les **impacts des aménagements portuaires ou littoraux**.
- Optimiser la **sécurité maritime** pour les usagers du port et des zones côtières.

Les interventions suivantes seront effectuées en régie (avec appui si nécessaire de plongeurs ou navire grue):

- Contrôle visuel de la bouée (état général, flottabilité, signalisation)
- Vérification des capteurs (houle, pression, inclinaison)
- Nettoyage de la coque et des capteurs pour limiter l'encrassement biologique
- Contrôle des systèmes d'ancrage et de mouillage
- Vérification de l'alimentation (batteries, panneaux solaires)
- Test de la transmission des données

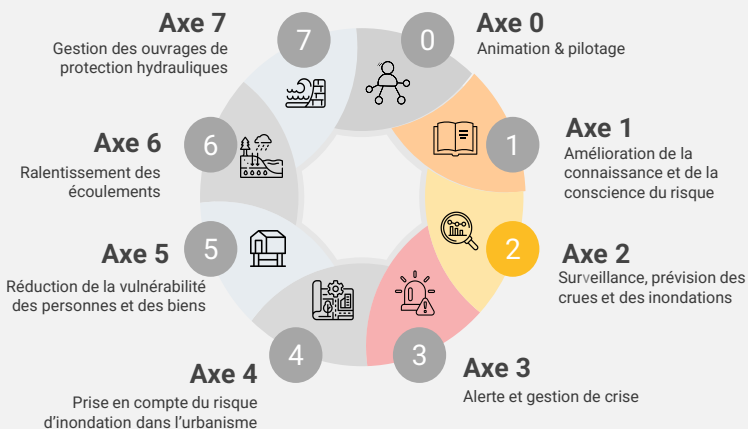
Fréquence recommandée : 1 à 2 fois par an

Les interventions correctives seront réalisées par l'Agglomération, avec le soutien ponctuel d'un bureau d'études ou organisme spécialisé en instrumentation marine :

- Remplacement des pièces défectueuses ou usées
- Réétalonnage des capteurs si nécessaire
- Intervention rapide en cas de panne ou de perte de signal



Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines : Personnel technique formé (agents de la collectivité ou prestataire spécialisé)

Partenaires potentiels associés : SHOM, CEREMA, Ifremer, services de l'Etat (DDTM, DREAL), Services portuaires et capitainerie, etc.

Matériels : Embarcation adaptée (bateau de service), Équipements de levage et de manutention, Matériel de plongée ou ROV si nécessaire

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Bouée installée et **opérationnelle**.

Nombre de paramètres mesurés et fréquence d'enregistrement.

Intégration effective des données dans les modèles ou outils de prévision côtière.

Action 2.4

Mettre en place une bouée de houle en face du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
2.4							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
80 k€ HT	30 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 37.5%*	50 k€ HT

*Fonds Barnier couvrant 50% sur l'investissement initial uniquement.
Le coût d'entretien reste à la charge de la collectivité

Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	0	0	30	5	10	5

Axe 3 : Alerte et gestion de crise

L'axe 3 concerne l'organisation de l'alerte et de la gestion de crise en cas d'inondation.

Il vise à préparer les communes, les intercommunalités, les entreprises et les habitants à réagir efficacement grâce à des plans de sauvegarde, des exercices de crise et des procédures adaptées.

L'objectif est de mieux protéger les populations et d'assurer la continuité des activités essentielles pendant une crise.



Axe 3 : Alerte et gestion de crise

3.1 : Prévoir la mise en place d'exercices dans le cadre du PICS.

3.2 : S'assurer de la fluidité de la communication en cas de gestion de crise.





Action 3.1

Prévoir la mise en place d'exercices dans le cadre du Plan InterCommunal de Sauvegarde (PICS)

Objectif



Renforcer la préparation opérationnelle à la gestion de crise au sein du territoire en favorisant la coordination entre les acteurs institutionnels et communaux.

Les exercices permettront de tester et d'améliorer le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS), afin d'assurer une réactivité et une efficacité accrues en cas d'événement majeur (crue, submersion, tempête, etc.).

Descriptif de l'action

L'action consiste à planifier et réaliser des exercices de gestion de crise dans le cadre du PICS, en partenariat avec les communes, les services de secours et les partenaires institutionnels.

Les objectifs sont de :

- Tester la **coordination** entre les communes et la cellule intercommunale de crise.
- Identifier les **points faibles** des dispositifs d'alerte, de communication et de prise de décision.
- Définir des **axes d'amélioration** en matière d'organisation, d'outillage et de communication.
- Renforcer la **culture du risque** au sein des services municipaux et intercommunaux.

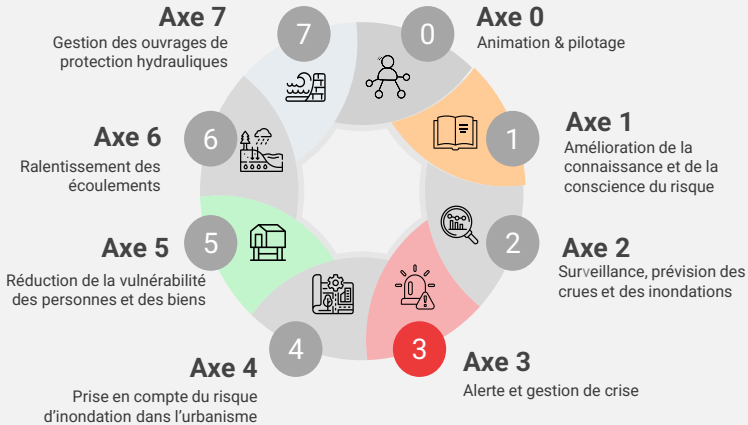
Les exercices pourront être :

- Des exercices sur **table** (simulation de crise en salle).
- Des exercices de **terrain** (mobilisation des acteurs sur site).
- Des exercices **multi-communes** impliquant plusieurs mairies et services techniques.

Chaque exercice fera l'objet :

- D'une **concertation préparatoire** entre les différents acteurs de la gestion de crise (communes, services techniques, SDIS, préfecture, associations, etc.).
- D'une **évaluation** à chaud et à froid, afin d'identifier les marges de progression.
- D'une **communication grand public** (en lien avec l'Axe 1) pour sensibiliser les habitants à la préparation aux risques.

Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné

Territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

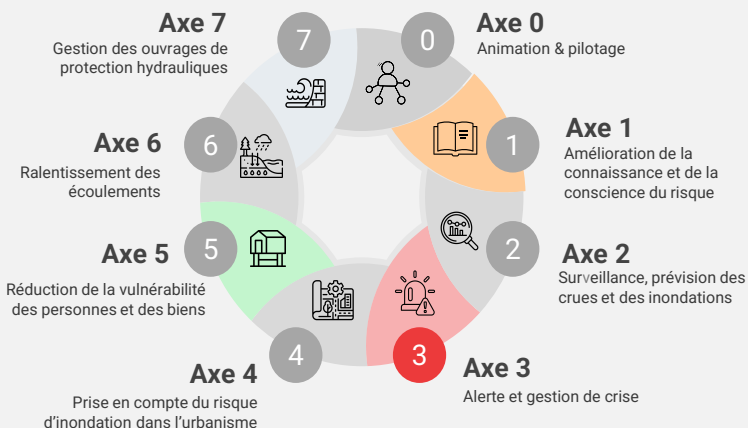


Publics concernés

- Élus
- Agents de l'agglomération
- Acteurs institutionnels



Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Partenaires potentiels associés : Communes du territoire, Préfecture, DDTM, SDIS, Gendarmerie, Associations de sécurité civile, Services techniques et communication intercommunale.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre d'exercices réalisés chaque année.

Nombre de **communes** et d'acteurs impliqués.

Production d'un retour d'expérience (REX) pour chaque exercice.

Communication post-exercice diffusée au grand public.

Action 3.1

Prévoir la mise en place d'exercices dans le cadre du PICS.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
3.1							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
30 k€ HT*	/	30 k€ HT

**5k€ minimum/exercice (compter jusqu'à 15k€ si intervention des forces de sécurité, pompiers, moyens logistiques lourds, etc.)*

Estimation : 1 exercice/an

A noter que le temps à passer pour le pilotage/l'organisation de ces exercices est chiffré dans la fiche de poste du chargé de mission

Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
4	4	5	4	4	5	4



Transversalité avec les autres axes PAPI



Action 3.2

S'assurer de la fluidité de la communication en cas de gestion de crise.

Objectif



Assurer l'efficacité des protocoles de gestion de crise à travers la bonne communication entre les acteurs concernés.

Descriptif de l'action

En lien avec l'action 3.1, l'action 3.2 consiste à s'assurer de l'efficacité de la communication au service de la gestion de crise, à travers d'actions régulières. La bonne réalisation de cette action nécessite une régularité dans sa mise en application (axe 0).

Missions confiées

- Mise à jour de la **liste des contacts** du système **d'alerte téléphonique**,
- La **connaissance** par l'ensemble de ces contacts du **système d'alerte et des modalités d'appels**,
- La vérification de la **mise à disposition du matériel** nécessaire par les bons interlocuteurs.



Périmètre concerné

Territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Publics concernés



- Élus
- Agents de l'agglomération
- Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS)
- Communes
- Acteurs institutionnels
- Acteurs socio-économiques
- Grand public

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
Coût intégré au temps de travail du chargé de mission PAPI	/	/

Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Partenaires potentiels associés : Communes du territoire, Préfecture, DDTM, SDIS, Gendarmerie, Associations de sécurité civile, Services techniques et communication intercommunale.

Indicateurs de suivi et d'évaluation



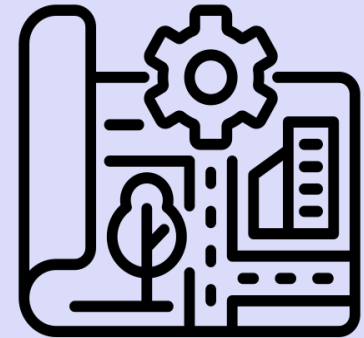
- Liste de contacts à jour.
- Liste du matériel à disposition et des contacts associés.

Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

L'axe 4 vise à mieux intégrer le risque d'inondation dans les projets d'aménagement et les documents d'urbanisme.

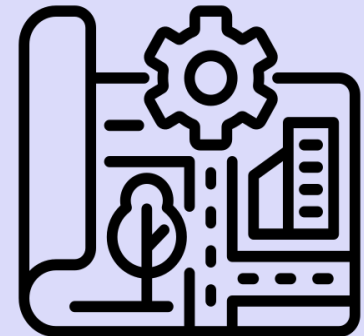
Il cherche à limiter l'exposition des populations et des biens en évitant de nouvelles constructions dans les zones à risque, et en adaptant les projets au fonctionnement naturel de l'eau.

Cet axe favorise également la concertation entre les collectivités, les urbanistes et les gestionnaires du risque, pour construire un territoire plus résilient face aux inondations.



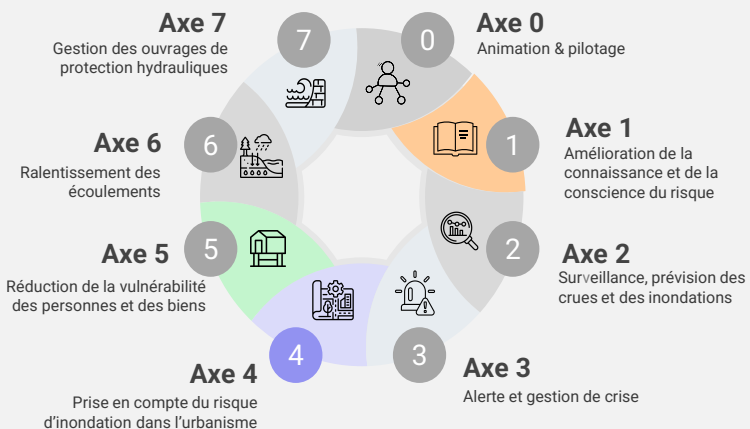
Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme

4.1 : Jouer un rôle de relais auprès des acteurs de l'urbanisme afin de garantir la prise en compte du risque inondation dans les documents et décisions d'aménagement.





Transversalité avec les autres axes PAPI



Action 4.1

Jouer un rôle de relais auprès des acteurs de l'urbanisme afin de garantir la prise en compte du risque inondation dans les documents et décisions d'aménagement.

Objectif



Renforcer la prise en compte du risque d'inondation et de submersion dans les politiques et projets d'aménagement du territoire, en favorisant la coordination entre les acteurs de l'urbanisme et de la prévention des risques.

L'objectif est d'assurer que chaque projet d'aménagement, document d'urbanisme ou opération foncière contribue à la résilience du territoire face aux inondations, tout en accompagnant les élus, techniciens et aménageurs dans cette

Descriptif de l'action

L'action vise à positionner le Pays de Saint Gilles Croix de Vie comme un relais et animateur entre les services de l'État, les collectivités, les bureaux d'études et les aménageurs, afin de garantir la bonne prise en compte du risque d'inondation dans les documents et décisions d'aménagement.

Les principales composantes de l'action sont :

- Lancer une **campagne de recueil des besoins** auprès des acteurs de l'aménagement (élus, techniciens, aménageurs, promoteurs) pour identifier les freins, besoins de formation et sujets prioritaires.
- Organiser 2 à 3 **réunions annuelles de formation/sensibilisation** sur les liens entre aménagement urbain résilient et risque d'inondation, incluant des retours d'expérience et des présentations d'outils méthodologiques (cartographie, gestion des eaux pluviales, etc.).
- Assurer un **rôle de veille** et **d'appui technique** auprès des communes et services d'urbanisme.
- Être intégré aux **instances décisionnelles de l'aménagement** (commissions d'urbanisme, comités de pilotage de projets structurants, etc.), pour contribuer et inciter à la prise en compte du risque dans les orientations d'aménagement.

- Systématiser l'émission **d'avis formels** par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie sur les **projets d'aménagement et documents d'urbanisme**, afin de rappeler les connaissances sur le risque inondation (y compris pluvial et de proposer des **mesures d'aménagement résilientes** : intégration des trames vertes et bleues, création de zones tampons, bassins d'orage, fixation de seuils de perméabilité à la parcelle, etc.
- Encourager la **prise en compte de scénarios climatiques plus pessimistes** (événements de période centennale, montée du niveau marin, etc.) dans les zonages et choix d'aménagement.
- Engager une **réflexion sur la délocalisation d'enjeux** (bâties, activités agricoles, etc.) **dans les zones les plus exposées** : identification des secteurs concernés, concertation avec les habitants et les acteurs économiques, et création éventuelle de réserves foncières pour relocalisation.
- Améliorer la **transparence vis-à-vis des acquéreurs et constructeurs** : développer une communication claire sur les impacts potentiels du risque inondation (au-delà du zonage réglementaire) et sur les solutions d'adaptation possibles.



Périmètre concerné

Territoire du Pays de Saint Gilles Croix de Vie

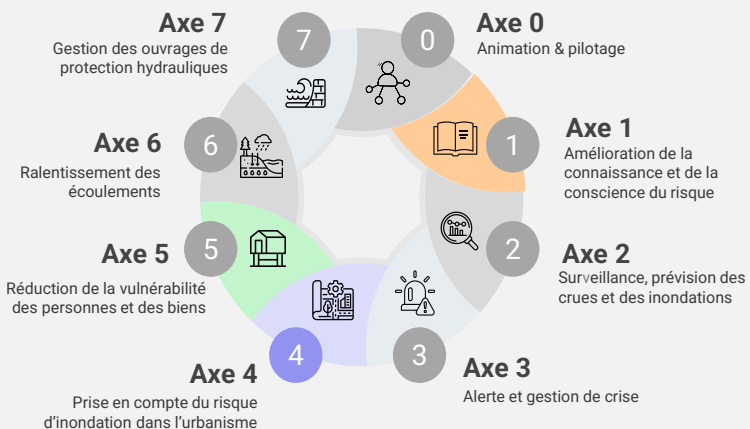
Publics concernés

- Élus
- Agents de l'agglomération
- Communes
- Aménageurs





Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action : Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines : Pilotage assuré par le/la chargé.e de mission PAPI, avec appui du service communication, et possible mobilisation d'une agence/d'un partenaire spécialisé.

Partenaires potentiels associés : Acteurs de l'urbanisme et l'aménagement.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de réunions et d'ateliers de sensibilisation organisés chaque année.

Nombre d'avis ou de contributions techniques émis par le Pays de Saint Gilles Croix de Vie.

Nombre d'acteurs formés ou impliqués dans les démarches.

Action 4.1

Jouer un rôle de relais auprès des acteurs de l'urbanisme afin de garantir la prise en compte du risque inondation dans les documents et décisions d'aménagement.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
4.1							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
18 k€ HT*	9 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50%	9 k€ HT

*Coûts intégrés à la fiche de poste du chargé de mission PAPI

+ chiffrage de 1 réunion annuelle de formation/sensibilisation avec les acteurs de l'aménagement : compter 3k€/réunion

Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5

Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

L'axe 5 vise à diminuer les dommages causés par les inondations sur les habitants, les logements, les entreprises et les équipements publics.

Il prévoit des diagnostics pour identifier les points les plus vulnérables, puis la mise en place de travaux ou d'aménagements adaptés pour mieux protéger les biens, et faciliter le retour à la normale après une crise.

Cet axe peut aussi inclure des réflexions sur la relocalisation de certains biens très exposés lorsque la protection devient trop difficile ou trop coûteuse.



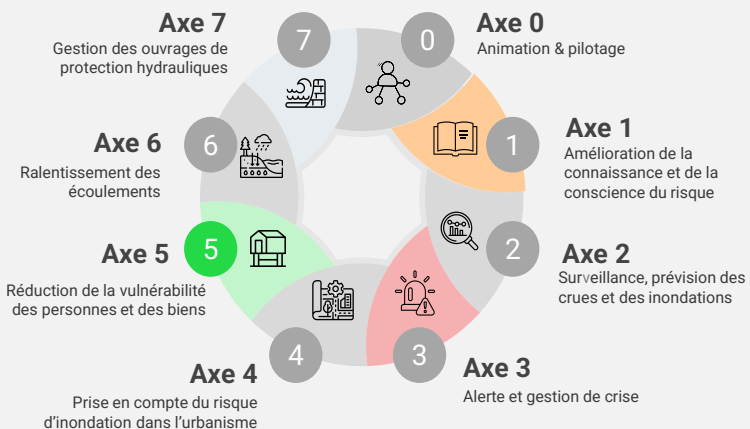
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens

- 5.1** : Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : relancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les biens d'habitation / à usage mixte, et les entreprises de -20 salariés
- 5.2** : Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens d'habitation / à usage mixte.
- 5.3** : Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les entreprises.
- 5.4** : Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : lancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les bâtiments publics.
- 5.5** : Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les bâtiments publics.
- 5.6** : Mener une enquête auprès des propriétaires et gestionnaires sur les freins aux travaux de réduction de la vulnérabilité.





Transversalité avec les autres axes PAPI



Action 5.1

Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : relancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les biens d'habitation / à usage mixte, et les entreprises de -20 salariés.

Objectif



Relancer la démarche engagée lors du précédent PAPI en proposant la réalisation de nouveaux diagnostics de vulnérabilité pour les biens d'habitation et à usage mixte et les entreprises de -20 salariés exposés au risque d'inondation.

Ces diagnostics visent à identifier les points faibles des bâtiments face au risque, à hiérarchiser les mesures de protection et à informer les propriétaires sur les travaux obligatoires et recommandés. Ils se basent sur l'aléa de référence actuel (Xynthia+20).

Missions confiées

5.11 Relancer une campagne de sensibilisation et d'inscription des propriétaires volontaires.

5.12 Initier une communication spécifique auprès des entreprises locales

5.13 Réaliser des diagnostics techniques individualisés, confiés à un bureau d'études agréé.

5.14 Réaliser des diagnostics de vulnérabilité économique et technique pour les entreprises, confiés à un bureau d'études agréé.

5.15 Fournir pour chaque bien un rapport de diagnostic détaillé mentionnant :

- Les mesures de prévention et d'adaptation possibles ;
- La distinction entre travaux obligatoires et travaux recommandés ;
- Les estimations de coûts et les dispositifs d'aides disponibles.

5.16 Proposer aux entreprises des fiches actions personnalisées pour limiter l'impact sur l'outil de production, le stockage ou la logistique

5.17 Mettre à jour la base de données des diagnostics réalisés dans le cadre du précédent PAPI.

5.18 Mettre en avant les dispositifs d'aide au financement des travaux et accompagner les propriétaires volontaires jusqu'au montage du dossier de demande de subvention .

NOTA :

- Les diagnostics de vulnérabilité seront réalisés sur la base de l'aléa de référence actuel (Xynthia +20cm).
- Tous les travaux de réduction de la vulnérabilité recommandés dans l'arrêté du 23 septembre 2021 seront pris en compte.



Périmètre concerné

Tous les biens situés en zone réglementaire (sauf zone B1) et inclus dans le périmètre du PAPI)

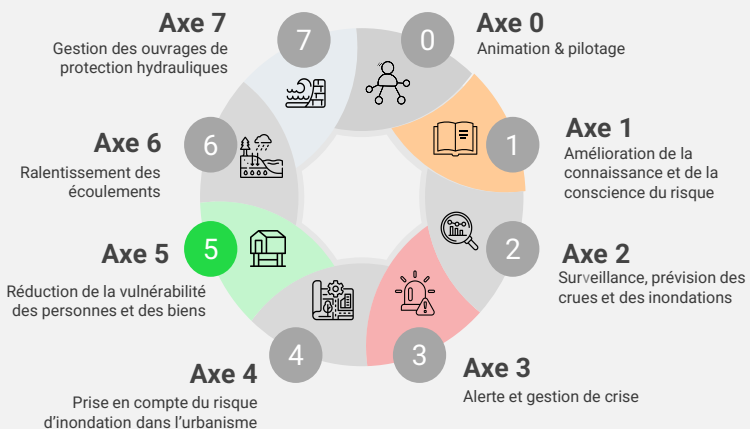


Publics concernés

- Grand public
- Acteurs socio-économiques



Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines: Pilotage assuré par le/la chargé.e de mission PAPI, avec appui d'un bureau d'études agréé.

Indicateurs de suivi et d'évaluation



Nombre de diagnostics réalisés.

Action 5.1

Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : relancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les biens d'habitation / à usage mixte, et les entreprises de -20 salariés.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
5.1							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge
400 k€ HT*	200 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50%	Propriétaires : 0 k€ HT CA : 200 k€ HT

*Le montant revenant du pilotage de la campagne, à la charge de la CA est inscrit dans les missions du chargé de mission PAPI – Action 0.1

Hypothèses de chiffrage de l'action :

> Coûts unitaires diagnostic + accompagnement :

- Logement : 1k€/unité

- Entreprises : 1k€/unité

> Nombre de logements et entreprises concernées :

- 300 logements parmi les logements en zones d'aléas PPRL (hors zone B1), et non diagnostiqués lors du PAPI 1

- 100 entreprises parmi les 200 en zones d'aléas

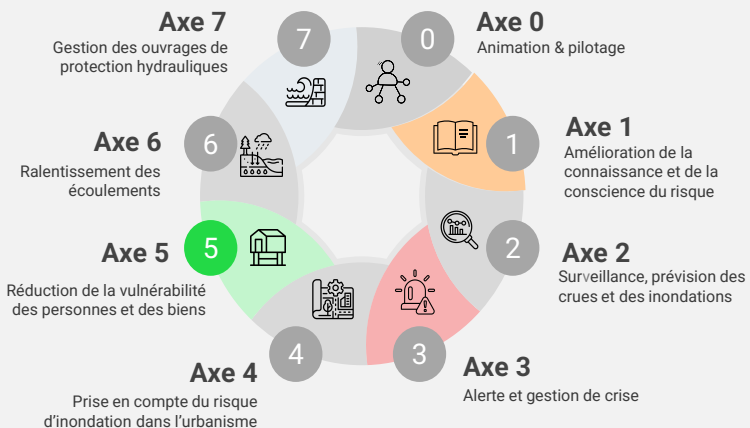
Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Propriétaires / Entreprises	0	0	0	0	0	0	0
CA	0	40	40	40	30	25	25



Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné

Biens habités identifiés comme prioritaires dans les diagnostics



Publics concernés

- Grand public

Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de travaux réalisés et montants engagés.

Nombre de biens rendus moins vulnérables.



Action 5.2

Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens d'habitation / à usage mixte.

Objectif



Accompagner la réalisation des travaux identifiés lors des diagnostics de vulnérabilité afin de réduire concrètement les dommages liés aux inondations et submersions.

5.21 Aide à la réalisation des travaux de protection pour les logements et locaux mixtes :

- > Étanchéification des ouvertures, pose de batardeaux, clapets anti-retour, rehaussement des installations sensibles, etc.

5.22 Accompagnement administratif et technique des propriétaires :

- > Appui dans le montage des dossiers de subvention.
- > Suivi et évaluation de l'efficacité des travaux réalisés.

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge
700 k€ HT*	560 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 80% <i>(dans la limite de 36k€ par bien, et 50 % de la valeur vénale du bien au-delà des 10 % de coût)</i>	Propriétaires : 140 k€ HT CA : 0 k€ HT

**Coûts unitaires travaux :*

> Logement : 5 à 10k€ / unité (hors étage refuge)

Ajout d'une réserve pour deux étages refuges (2 x 50 k€)

Hypothèse de réalisation des travaux pour 20% des biens diagnostiqués et identifiés prioritaires, soit 60 logements

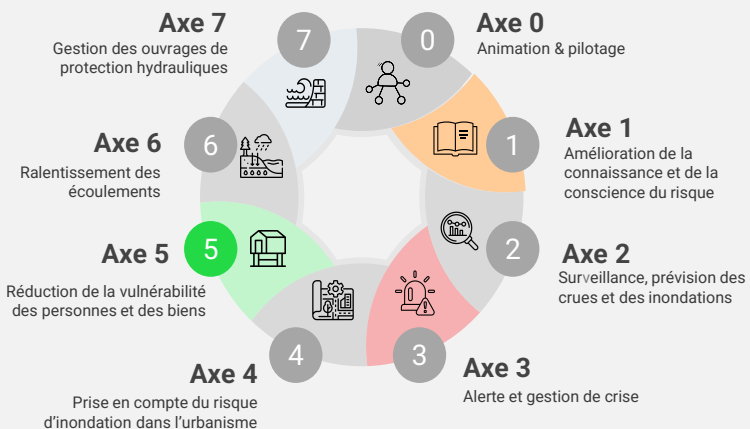
Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an) – Montants dépendants du niveau de réalisation des travaux par les propriétaires concernés

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Propriétaires	0	30.0	30.0	30.0	20.0	20.0	10.0
CA	0	0	0	0	0	0	0



Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné

Biens identifiés comme prioritaires dans les diagnostics



Publics concernés

- Acteurs socio-économiques

Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de travaux réalisés et montants engagés.

Nombre d'entreprises rendues moins vulnérables.

Action 5.3

Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les entreprises.

Objectif



Aider les entreprises exposées à mettre en œuvre les travaux de réduction de la vulnérabilité identifiés dans leurs diagnostics.

5.31 Financement et accompagnement de travaux de protection :

- > Rehaussement des installations électriques, étanchéité, protection du matériel sensible, stockage en hauteur, etc.

5.32 Suivi de la réalisation et vérification de la conformité des mesures mises en place.

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge
200 k€ HT*	80 k€ HT Fonds Barnier à hauteur variable (40% - dans la limite de 10 % de la valeur vénale du bien)	Propriétaires : 120 k€ HT CA : 0 k€ HT

*Coûts unitaires travaux :

> Entreprises : min 10k€/ unité

Hypothèse de réalisation des travaux pour 20% des biens diagnostiqués et identifiés prioritaires, soit 20 entreprises

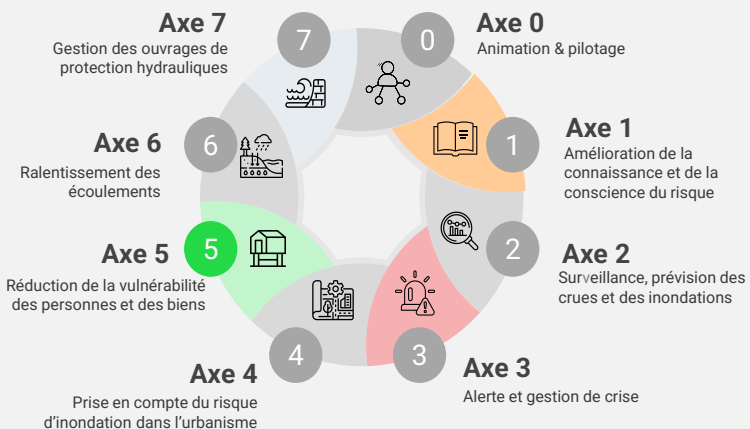
Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an) – Montants dépendants du niveau de réalisation des travaux par les entreprises concernées

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Entreprises	0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0	20.0
CA	0	0	0	0	0	0	0



Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné

Tous les biens situés en zone réglementaire (sauf zone B1) et inclus dans le périmètre du PAPI



Publics concernés

Élus, agents de l'agglomération, communes

Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines: Pilotage assuré par le/la chargé.e de mission PAPI, avec appui d'un bureau d'études agréé.

Indicateurs de suivi et d'évaluation



Nombre de diagnostics réalisés.

Action 5.4

Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : lancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les bâtiments publics.

Objectif



Poursuivre la démarche d'identification des points faibles et de planification des travaux nécessaires pour garantir la sécurité des usagers et la continuité de service dans les bâtiments publics.

5.41 Lancer une campagne de diagnostics pour les bâtiments publics (écoles, équipements publics, hôtels, campings, etc.).

5.42 Identifier les mesures de réduction de vulnérabilité adaptées à chaque type d'établissement.

5.43 Hiérarchiser les interventions selon l'exposition et l'importance des enjeux humains.

5.44 Accompagner les propriétaires et gestionnaires jusqu'au montage des dossiers de subvention.

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge
15 k€ HT*	7.5 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50%	Propriétaires : 0 k€ HT CA : 7,5 k€ HT

*Le montant revenant du pilotage de la campagne, à la charge de la CA est inscrit dans les missions du chargé de mission PAPI – Action 0.1

Hypothèses de chiffrage de l'action :

> Coûts unitaires diagnostic + accompagnement : 1,5 k€/ unité

> Nombre de bâtiments publics concernées : 10 bâtiments | 100% de diagnostic

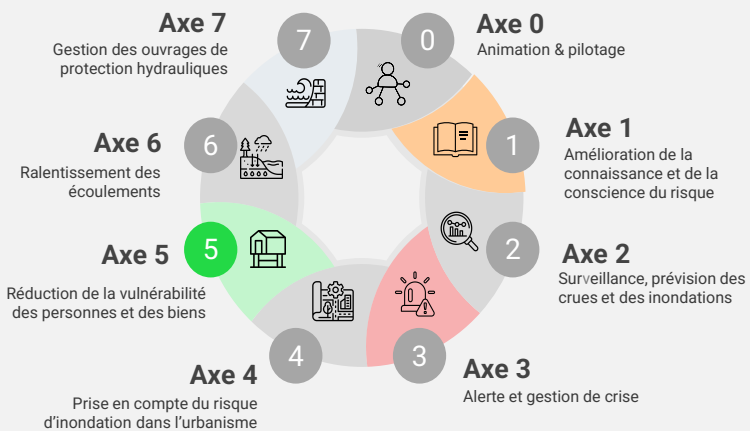
Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Propriétaires	0	0	0	0	0	0	0
CA	0	2.5	2.5	2.5	0	0	0



Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné



Bâtiments publics identifiés comme prioritaires dans les diagnostics

Publics concernés



- Élus
- Agents de l'agglomération
- Communes
- Grand public

Modalités de réalisation :

Porteur de l'action : Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Partenaires : Communes, État (DDTM), bureaux d'études, artisans agréés.

Mise en œuvre : Appel à projets, visites de validation, conventionnement avec les bénéficiaires.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Nombre de bâtiments publics ayant réalisé des travaux.

Montant total des travaux engagés.



Action 5.5

Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les bâtiments publics.

Objectif



Mettre en œuvre les travaux de sécurisation et d'adaptation préconisés dans les diagnostics de vulnérabilité pour garantir la sécurité du public et la continuité des activités en cas d'inondation dans les bâtiments publics.

Missions confiées

5.51 Financement et accompagnement de travaux de protection :

- > Rehaussement des installations électriques, étanchéité, protection du matériel sensible, stockage en hauteur, etc.

5.52 Accompagnement technique et administratif des gestionnaires de bâtiments publics

5.53 Contrôle et suivi post-travaux.

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge
100 k€ HT*	40 k€ HT Fonds Barnier à hauteur variable (40%)	Propriétaires : 60 k€ HT CA : 0 k€ HT

**Coûts unitaires travaux :*

> Bâtiments publics : 20k€/unité

Hypothèse de réalisation des travaux pour 50% des biens diagnostiqués et identifiés prioritaires, soit 5 bâtiments publics

Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an) – Montants dépendants du niveau de réalisation des travaux par les collectivités et gestionnaires concernés

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Propriétaires	0	10	10	10	10	10	10
CA	0	0	0	0	0	0	0



Action 5.6

Mener une enquête auprès des propriétaires et gestionnaires sur les freins aux travaux de réduction de la vulnérabilité.

Objectif



Identifier les obstacles techniques, financiers, psychologiques ou administratifs qui freinent la réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité dans les zones exposées au risque d'inondation.

Cette enquête permettra d'adapter les actions de communication, d'accompagnement et de financement proposées dans le cadre du PAPI pour encourager la mise en œuvre effective des mesures de protection.

Missions confiées

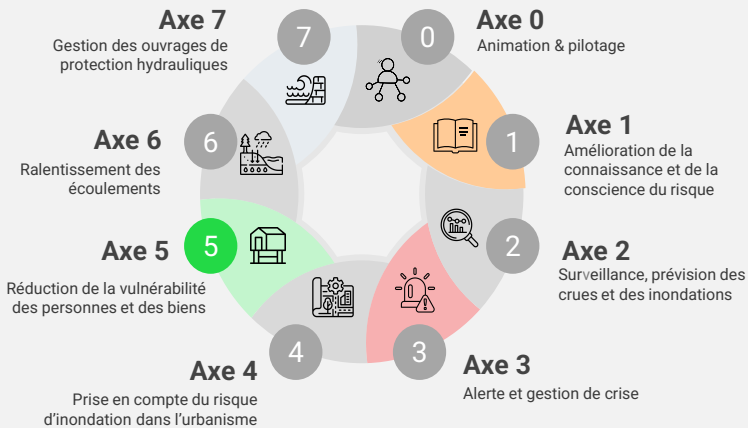
5.61 Concevoir un questionnaire à destination des propriétaires de biens d'habitation, d'entreprises et de bâtiments publics situés en zone à risque.

5.62 Diffuser l'enquête (en ligne, via les communes, réunions publiques, courriers ciblés, etc.).

5.63 Analyser les résultats pour identifier les freins majeurs et les leviers d'action possibles.

5.64 Restituer les résultats aux acteurs du territoire et proposer des ajustements du programme (ajustement des campagnes de communication, en lien avec l'axe 1, sur l'accompagnement, les dispositifs d'aide, etc.).

Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné

Biens d'habitation/bâtiments publics/entreprises en zones à risque



Publics concernés

- Élus
- Agents de l'agglomération
- Communes
- Acteurs socio-économiques
- Grand public



Action 5.6

Mener une enquête auprès des propriétaires et gestionnaires sur les freins aux travaux de réduction de la vulnérabilité.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
5.6							

Plan de financement sur 6 ans

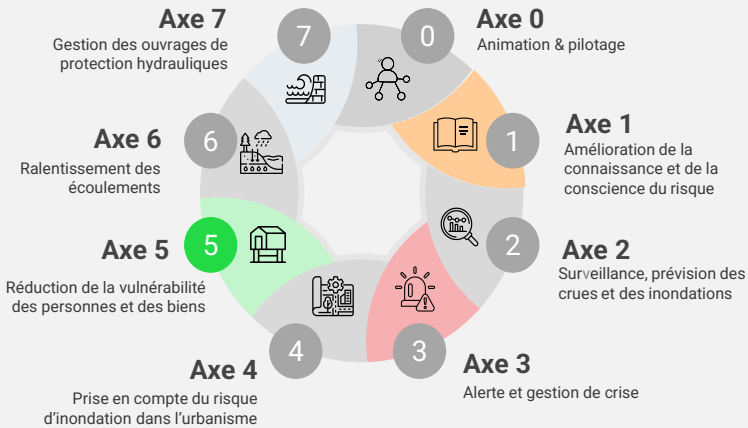
Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
20 k€ HT	10 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50 %	10 k€ HT

Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
CA	10	0	0	0	0	0	0

Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie
(appui possible d'un prestataire)

Indicateurs de suivi et d'évaluation

- Enquête réalisée
- Nombre de répondants à l'enquête.

Axe 6 : Gestion des écoulements

L'axe 6 vise à mieux gérer l'écoulement des eaux pour limiter l'intensité des inondations et ralentir les crues.

Il privilégie des solutions naturelles comme la restauration des zones d'expansion des crues, la végétalisation ou la remise en état des cours d'eau afin de mieux absorber et stocker l'eau.

Cet axe cherche également à concilier prévention des inondations, préservation des milieux aquatiques et prise en compte des activités agricoles et des usages du territoire.



Axe 6 : Gestion des écoulements

Aucune action n'est rattachée à l'Axe 6 – *Gestion des écoulements* à ce stade. En effet, la priorité du territoire est d'abord **d'améliorer la connaissance de l'aléa**, notamment à travers les études prévues cours sur le ruissellement pluvial et la remontée de nappe.

Le diagnostic approfondi a démontré que le territoire est principalement exposé à la **submersion marine, ainsi qu'à la concomitance entre submersion et crue**, avec de nombreux enjeux urbains en zones basses. Dans ce contexte, le présent programme vise avant tout à engager des actions opérationnelles de gestion de ces aléas jugés majeurs.

Néanmoins, le chargé de mission PAPI jouera **un rôle essentiel de coordination avec les syndicats de bassins versants et de marais**, afin d'articuler la montée en connaissance du risque d'inondation avec l'identification de solutions de gestion des ruissellements.

Dans les marais, par exemple, ces solutions peuvent inclure la restauration ou l'entretien des fossés d'écoulement, la gestion fine des niveaux d'eau par vannages, la remise en fonctionnement de casiers hydrauliques, ou encore la renaturation de zones humides permettant un stockage temporaire des eaux.

Les éventuelles mesures liées à la désimpermeabilisation, ou aux pratiques agricoles favorisant l'infiltration et le ralentissement des écoulements, pourront être envisagées ultérieurement, à la lumière des résultats des études et en articulation avec ces gestionnaires.

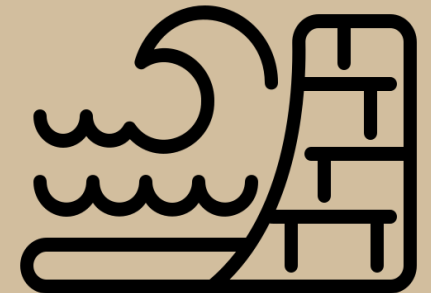


Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

L'axe 7 concerne la gestion et la fiabilité des ouvrages de protection contre les inondations, comme les digues ou certains aménagements hydrauliques.

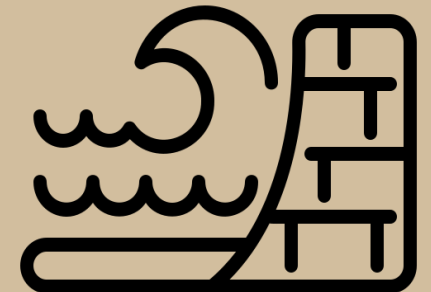
Il vise à mieux connaître leur état, renforcer leur efficacité et garantir leur bon fonctionnement pour protéger durablement les populations et les biens.

Cet axe peut également intégrer des solutions plus naturelles ou le remplacement de certains ouvrages lorsque cela permet une meilleure gestion du risque et des milieux aquatiques.



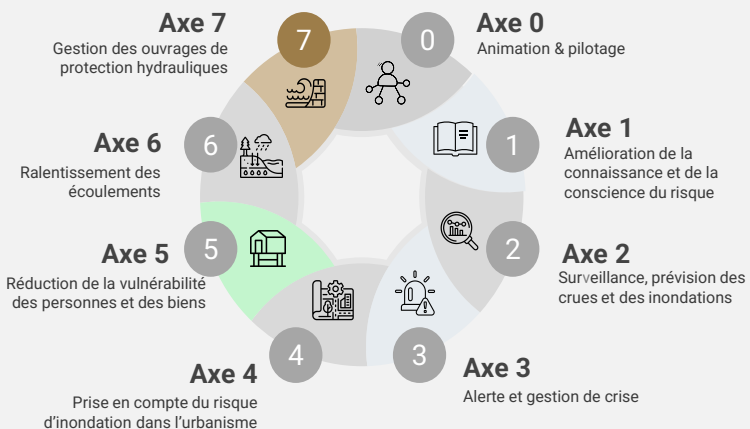
Axe 7 : Gestion des ouvrages de protection hydrauliques

- 7.1 : Réaliser les études règlementaires préliminaires aux travaux de réhausse du quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- 7.2 : Réaliser les travaux de réhausse du Quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.
- 7.3 : Lancer une étude préliminaire pour la réhausse des ouvrages dans l'estuaire de La Vie afin d'homogénéiser les cotes avec les quais Gorin et des Greniers.
- 7.4 : Réaliser les études règlementaires & inventaires faune/flore préliminaires aux travaux de confortement du secteur de la Pège.
- 7.5 : Réaliser les travaux de confortement du secteur de la Pège.





Transversalité avec les autres axes PAPI



Action 7.1

Réaliser les études règlementaires préliminaires aux travaux de réhausse du quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Objectif



Définir le système d'endiguement permettant d'assurer la mise en protection des enjeux humains et matériels face aux phénomènes maritimes et fluviaux sur le quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, en réalisant les études règlementaires préalables aux travaux.

Descriptif de l'action

Mener les études préalables nécessaires à la réhausse et au confortement du quai Marie de Beaucaire, situé sur la rive gauche de la Vie à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, afin de renforcer la protection contre les submersions marines.

Ces études permettront d'assurer la mise en conformité du dispositif au titre de la réglementation sur les systèmes d'endiguement et d'évaluer la faisabilité technique, environnementale et financière du projet de travaux.

A ce titre, ces études intégreront donc a minima :

- Une **Étude De Danger (EDD)** afin de caractériser le fonctionnement hydraulique actuel et futur au niveau du quai. Ce document permet la classification de l'ouvrage en système d'endiguement. Cette EDD se base sur l'AVP ou le PRO de l'aménagement (étude géotechniques nécessaires, voir 7.2).
- Un **Dossier Loi sur l'Eau** au titre de la rubrique 3.2.6.0 – Systèmes d'endiguement – Régime d'Autorisation.

- Un **pré diagnostic Faune-Flore-Habitat** afin d'identifier les espèces d'intérêt sur site et d'émettre des recommandations visant à éviter ou limiter les impacts sur ces espèces.
- Des **études géotechniques** (loi MOP) : G2 AVP, G2 PRO.

L'EDD devra intégrer une modélisation de l'aléa maritime et fluvial. La concomitance d'événements marins et fluviaux extrêmes devra être particulièrement étudiée afin de caractériser le risque de débordement du Jaunay, qui est susceptible d'entraîner un contournement du système d'endiguement tel qu'envisagé en AVP.

En première approche pour l'élaboration du PAPI 2, une analyse topographique complémentaire a montré qu'un débordement du Jaunay, est susceptible de générer une inondation de la zone protégée par la réhausse du quai Marie de Beaucaire, par l'arrière du quartier concerné. Dans le cas où le risque de débordement du Jaunay serait jugé impactant dans les études à venir (PRO), le linéaire du système d'endiguement sera réévalué pour intégrer les rives du Jaunay (rive gauche). Les aléas considérés dans le chiffrage de l'action 7.2 intègrent cet élément de contexte.



Périmètre concerné

Quai Marie de Beaucaire

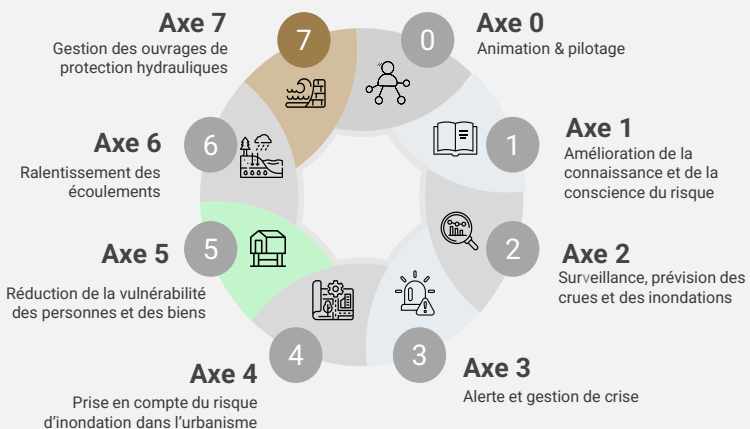


Publics concernés

- Riverains du quai Marie de Beaucaire
- Habitations et activités économiques dans la zone d'aléa
- Propriétaire du port (Conseil départemental de la Vendée - CD85)



Transversalité avec les autres axes PAPI



Action 7.1

Réaliser les études règlementaires préliminaires aux travaux de réhausse du quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
7.1							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
210 k€ HT*	105 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50%	105 k€ HT

* Etude de danger / Autorisations environnementales 90 k€
Géotechnique 100 k€
Inventaires faune/flore/habitats : 20 k€

Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines: Pilotage assuré par le/la chargé.e de mission PAPI, avec appui de prestataires spécialisés.

Partenaires potentiels associés : Collectivités locales, département de la Vendée, services de l'État (DDT(M), DREAL), etc.

Indicateurs de suivi et d'évaluation



Études réalisées

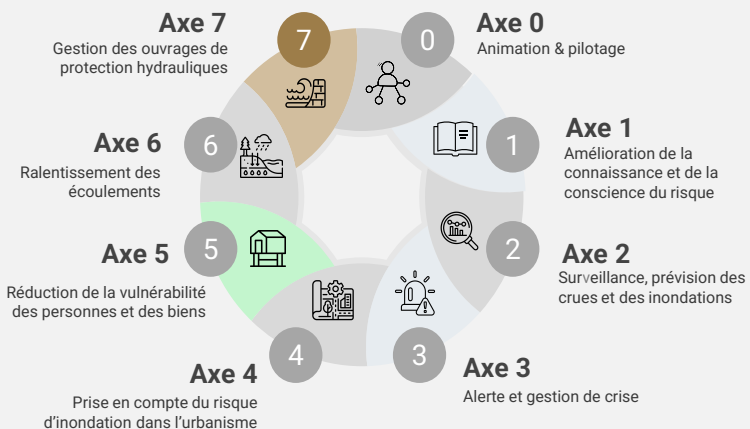
Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	65	40	0	0	0	0



Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné

Quai Marie de Beaucaire



Publics concernés

- Riverains du quai Marie de Beaucaire
- Habitations et activités économiques dans la zone d'aléa
- Propriétaire du port (Conseil départemental de la Vendée - CD85)

Action 7.2

Réaliser les travaux de réhausse du Quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Objectif



Mettre en place le système d'endiguement permettant d'assurer la mise en protection des enjeux humains et matériels face aux phénomènes maritimes et fluviaux sur le quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie, en réalisant les travaux de réhausse.

Contexte :

- Dans le précédent PAPI, des **travaux de réhausse et de confortement des quai Gorin et des Greniers** ont été réalisés afin de garantir la sécurité des personnes et de réduire la vulnérabilité des biens face aux phénomènes de submersions.
- Un **ouvrage a été construit** dont les cotes de protection sont de 3.80m NGF **sur le quai Gorin** et de 3.90m NGF **sur le quai Grenier**.
- Une **étude de faisabilité** et un **avant-projet** ont été menés sur la mise en protection du quai situé sur l'autre rive : le quai Marie de Beaucaire. Une **étude au stade PRO** est en cours (2026) dans le cadre du **Programme d'Etudes Préalables (PEP)** au PAPI 2.
- Cette action fait suite à l'action 7.2 du précédent PAPI - engager une réflexion sur la faisabilité d'un rehaussement de quai de la Vie quai Marie de Beaucaire à Saint Gilles Croix de Vie.

Le secteur protégé par le futur système d'endiguement intégrerait environ 190 habitations. Ce chiffre, de même que la cote de protection, seront réexaminés lors des études PRO en cours (2026), et menées dans le cadre du PEP.

Des **études géotechniques** devront être réalisées (loi MOP) : G2 AVP, G2 PRO. Ces études ont pour but de définir et dimensionner les fondations du futur ouvrage du quai. Elles sont nécessaires à la réalisation de l'EDD et intégrées à l'action 7.1.

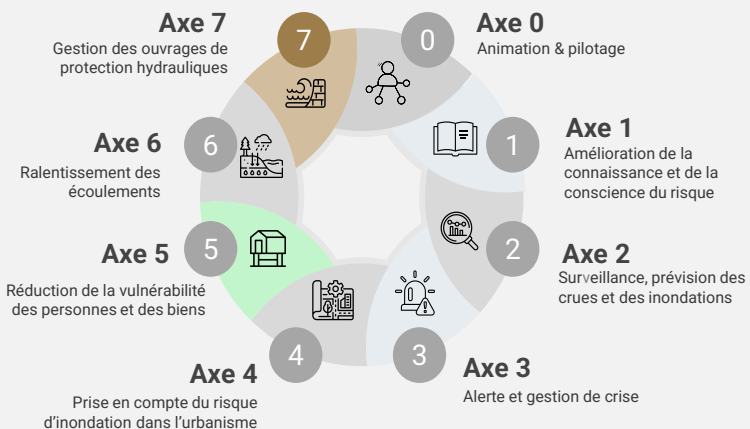
Comme indiqué précédemment (cf. action 7.1), une analyse topographique complémentaire à l'AVP, et avant la réalisation du PRO, a montré qu'un débordement du Jaunay est susceptible de générer une inondation de la zone protégée par la réhausse du quai Marie de Beaucaire, par l'arrière du quartier concerné. Le cas échéant, le linéaire du système d'endiguement sera réévalué pour intégrer les rives du Jaunay (rive gauche). Les aléas considérés dans le chiffrage de la présente action 7.2 intègrent cet élément de contexte.

La présente fiche action renvoie à la réalisation des travaux prévus :

- Aménagement d'un muret de protection d'une hauteur de 30 cm à 1m de hauteur équipé de batardeaux.
- Aménagement d'un merlon doux pour l'extrémité de la zone.



Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action : Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines : Pilotage assuré par le/la chargé.e de mission PAPI, avec appui de prestataires spécialisés.

Partenaires potentiels associés : Collectivités locales, département de la Vendée, services de l'État (DDT(M), DREAL), etc.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

Travaux réalisés/Enjeux protégés.

Action 7.2

Réaliser les travaux de réhausse du Quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
7.2							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
1 463 k€ HT*	585,2 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 40%	878 k€ HT

**Travaux chiffrés au stade AVP 950 k€ + 40% d'inflation et aléas au regard des incertitudes de linéaire + 10% de MOE*

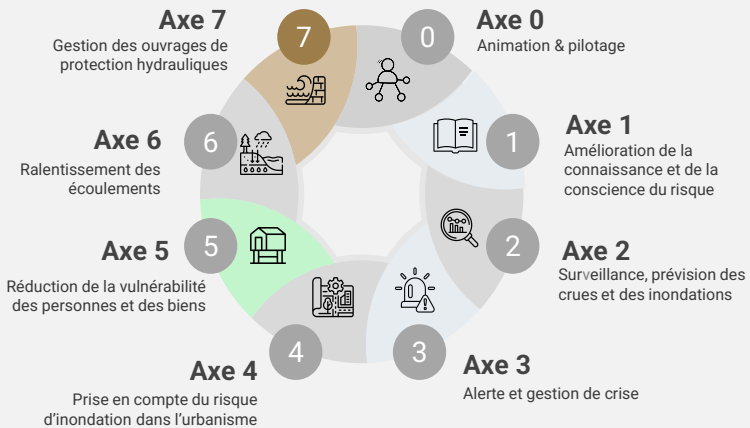
Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	0	439	439	0	0	



Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné

Secteur quais Rivière/Port Fidèle, secteur du complexe sportif de la Vie/Casino



Publics concernés

- Riverains
- Habitations et activités économiques dans la zone d'aléa

Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines: Pilotage assuré par le/la chargé.e de mission PAPI, avec appui de prestataires spécialisés.

Partenaires potentiels associés : Collectivités locales, département de la Vendée, services de l'État (DDT(M), DREAL), etc.

Indicateurs de suivi et d'évaluation



Etudes réalisées.

Action 7.3

Lancer une étude préliminaire pour la réhausse des ouvrages dans l'estuaire de La Vie afin d'homogénéiser les cotes avec les quais Gorin et des Greniers.

Objectif



Lancer une étude préliminaire pour la réhausse des ouvrages dans l'estuaire de La Vie afin d'homogénéiser les cotes avec les quais Gorin et des Greniers : secteur quais Rivière/Port Fidèle, secteur du complexe sportif de la Vie/Casino.

Descriptif de l'action

Cette action a pour objectif d'évaluer l'intérêt d'harmoniser les niveaux de protection des différents ouvrages pour offrir une protection égale à tous les secteurs de l'estuaire.

L'étude de faisabilité a pour objectif de caractériser l'aléa à l'état actuel et en état projet avec rehausse des ouvrages. Des simulations seront réalisées pour différents aléas marins et fluviaux concomitants pour différents horizons temporels (actuel, 2050 et 2100).

Cette étude préliminaire présentera les aménagements jusqu'au stade d'Avant-Projet Sommaire (APS).

Plan de financement

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
50 k€ HT	25 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50%	25 k€ HT

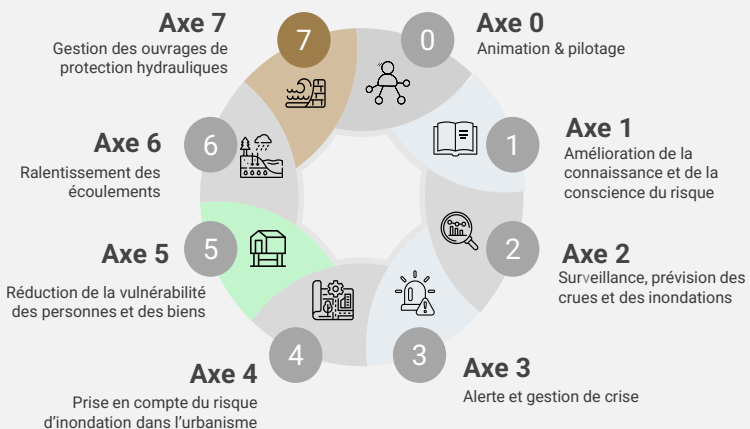
Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	0	0	0	25	0	0



Transversalité avec les autres axes PAPI



Action 7.4

Réaliser les études règlementaires & inventaires faune/flore préliminaires aux travaux de confortement du secteur de la Pège.

Objectif



Définir le système d'endiguement du secteur de la Pège permettant de renforcer la protection contre les risques de submersion marine et d'érosion littorale, et sécuriser les biens et les personnes exposés dans un secteur historiquement vulnérable (ancien lit de la Baisse, faibles altitudes topographiques), en réalisant les études réglementaires préalables aux travaux.

Descriptif de l'action

Cette action a pour objectif de réaliser l'ensemble des études préalables aux travaux de renforcement du cordon dunaire sur le secteur de la Pège.

Les études à mener sont :

- La **consolidation du PRO** avec intégration d'une carapace en enrochement (solution retenue)
- **Un Inventaires faune/flore et habitats** sur un cycle annuel complet nécessaires aux dossiers réglementaires environnementaux.
- Une **Étude De Danger (EDD)** permettant la classification de l'ouvrage en système d'endiguement. Cette EDD se base sur l'AVP ou le PRO de l'aménagement
- Un **Dossier Loi sur l'Eau** associé - Autorisation au titre de la rubrique 3.2.6.0 – Système d'endiguement
- Une **Étude d'Impact au titre de l'article R122-2** du Code de l'Environnement (Ouvrage aménagé en vue de prévenir les submersions). Projet soumis à enquête publique.
- Un **Dossier Natura 2000 (Directive Oiseaux)** : incidences pressenties importantes, inventaires 4 saisons à prévoir. Le dossier Natura 2000 pourra être intégré dans le Dossier Loi sur l'Eau.



Périmètre concerné

La Pège, portion littorale comprise entre la plage de la Pège et le camping Sol à Gogo, sur environ 300 mètres linéaires de cordon dunaire.



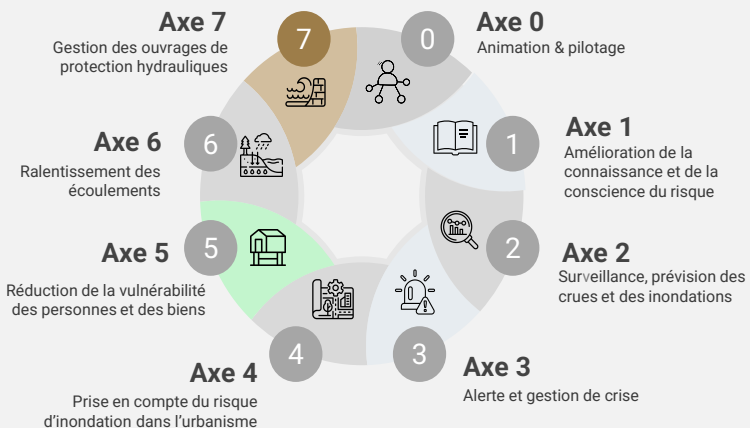
Publics concernés

- Riverains du secteur de la Pège
- Habitations et activités économiques dans la zone d'aléa

NOTA : Les inventaires faune et flore réalisés par ANTEA (2013) et ATLAM (2017-2018) ont permis de recenser les espèces présentes et de cartographier les habitats sensibles. L'étude d'impact conduite par ISL (2021-2022) a évalué les effets potentiels des travaux et proposé des mesures d'atténuation et de compensation adaptées.



Transversalité avec les autres axes PAPI



Modalités de réalisation :

Porteur de l'action : Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines : Pilotage assuré par le/la chargé.e de mission PAPI, avec appui de prestataires spécialisés.

Partenaires potentiels associés : Collectivités locales, département de la Vendée, services de l'État (DDT(M), DREAL), etc.

Indicateurs de suivi et d'évaluation



Études réalisées

Action 7.4

Réaliser les études règlementaires & inventaires faune/flore préliminaires aux travaux de confortement du secteur de la Pège.

Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
7.4							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
150 k€ HT*	75 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 50%	75 k€ HT

* DLE : 15 k€ / Natura 2000 & FFH : 15 k€ / EI : 25-30 k€ / Consolidation du PRO 90 k€

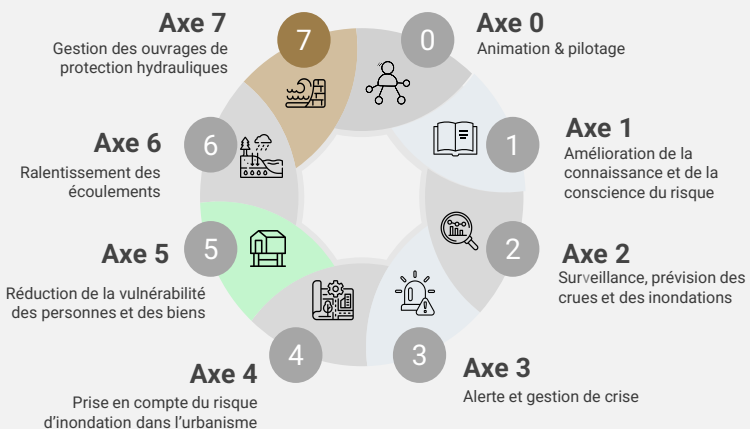
Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	37,5	37,5	0	0	0	0



Transversalité avec les autres axes PAPI



Périmètre concerné

La Pège, portion littorale comprise entre la plage de la Pège et le camping Sol à Gogo, sur environ 300 mètres linéaires de cordon dunaire.



Publics concernés

- Riverains du secteur de la Pège
- Habitations et activités économiques dans la zone d'aléa

Action 7.5

Réaliser les travaux de confortement du secteur de la Pège.

Objectif

- **Créer un système d'endigement pour renforcer la protection du secteur de la Pège contre les risques de submersion marine consécutifs à une érosion dunaire à court et moyen terme. Sécuriser les biens et les personnes exposés dans un secteur historiquement vulnérable (ancien lit de la Baisse, faibles altitudes topographiques), en réalisant un ouvrage de second rang à l'arrière de cordon dunaire.**
- **Cet ouvrage de second rang permet de ne pas altérer le rôle écologique et fonctionnel du cordon dunaire de premier rang et de préserver le paysage.**

Le projet consiste à réaliser un système d'endigement par la création d'une digue de second rang à l'arrière du cordon dunaire de la Pège, à la suite de plus de 15 années d'études, de diagnostics techniques, d'évaluations environnementales et de démarches foncières.

Les travaux visent à :

- **Créer un système d'endigement** de type digue de second rang avec un noyau en argile et une carapace en enrochement recouverte de sable, implanté en arrière de la dune actuelle, pour limiter la propagation de la houle et la surverse en cas de défaillance du front dunaire.
- **Renforcer la stabilité du massif dunaire** de la Pège par la mise en place de techniques douces (reprofilage, ganivelles, plantations d'oyats) en complément de la création de la digue de second rang, facilitant également l'intégration paysagère de l'ouvrage.
- **Assurer la compatibilité environnementale du projet**, notamment vis-à-vis des habitats dunaires et des espèces protégées recensées sur site.
- **Mettre en œuvre les mesures d'accompagnement environnemental et de gestion du stock de sable** (suivi morphologique post-travaux, replantations, gestion des accès).

50 à 100 habitants sont concernés pour environ 50 résidences principales, ainsi que 8 campings (et emplois associés), routes et infrastructures électriques (dont 4 postes de transformation).

Les travaux découleront des conclusions du projet validé au stade PRO (ISL, 2021). La cote de protection et les détails concernant le noyau en argile et la carapace en enrochement seront précisés lors des études réglementaires préalables aux travaux.

NOTA : Plusieurs études techniques ont été réalisées sur le secteur. Parmi les plus récentes :

- **Études de maîtrise d'œuvre ANTEA (2013–2016, AVP 2014)** : elles ont permis de définir les solutions techniques préliminaires et de proposer un avant-projet.
- **Études de maîtrise d'œuvre ISL (2018–2021, PRO 2021)** : elles ont finalisé le projet en fournissant des recommandations détaillées pour la mise en œuvre des ouvrages.
- **Acquisitions et échanges fonciers**
Pour plus de détails, se référer à l'historique du projet de confortement de la Pège à Saint-Hilaire-de-Riez – Annexe 7b.

D'autres études ont été menées afin d'assurer la conformité réglementaire, la faisabilité juridique et économique, ainsi que l'acceptabilité sociale du projet :

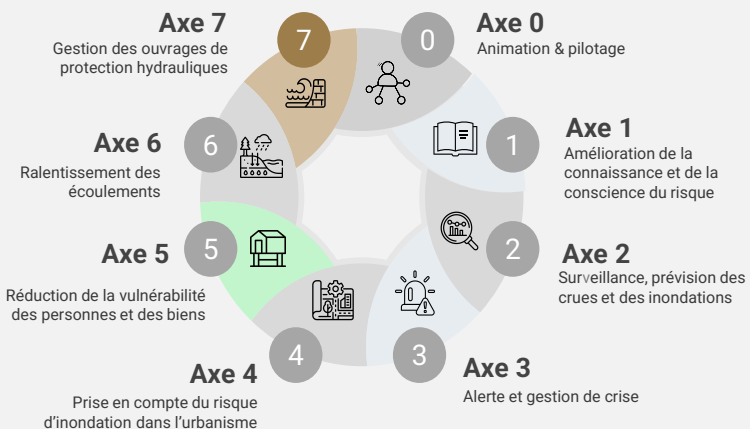
- **Étude de danger (ISL, 2021–2022)** : analyse des risques liés aux aléas côtiers et recommandations de mesures de prévention adaptées.
- **Analyse socio-économique (PEP, 2024)** : évaluation de la pertinence économique des interventions envisagées.
- **Analyse de faisabilité d'endigement (SCSOH/DREAL, 2025)** : étude de la possibilité de recourir à des ouvrages complémentaires pour renforcer la protection de la dune → La possibilité de créer un cordon d'enrochements a été émise lors de cette étude.
- **Une étude socio-économique**, (commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, 2023,) Recensement des impacts économiques et sur la population, et analyse multicritère → Un scénario de relocalisation pourrait être envisagé (notamment pour le camping Sol à Gogo, proche de la zone de faiblesse du cordon dunaire).



Action 7.5

Réaliser les travaux de confortement du secteur de la Pège.

Transversalité avec les autres axes PAPI



Calendrier

	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
7.5							

Plan de financement sur 6 ans

Chiffrage estimatif	Financements mobilisables	Reste à charge CA
1 600 k€ HT	640 k€ HT Fonds Barnier à hauteur de 40%	960 k€ HT

Echéancier prévisionnel

(Reste à charge en k€ HT/an)

2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
0	0	0	480	480	0	0

Modalités de réalisation :

Porteur de l'action: Pays de Saint Gilles Croix de Vie

Ressources humaines : Pilotage assuré par le/la chargé.e de mission PAPI, avec appui de prestataires spécialisés.

Partenaires potentiels associés : Collectivités locales, département de la Vendée, services de l'État (DDT(M), DREAL), etc.

Indicateurs de suivi et d'évaluation

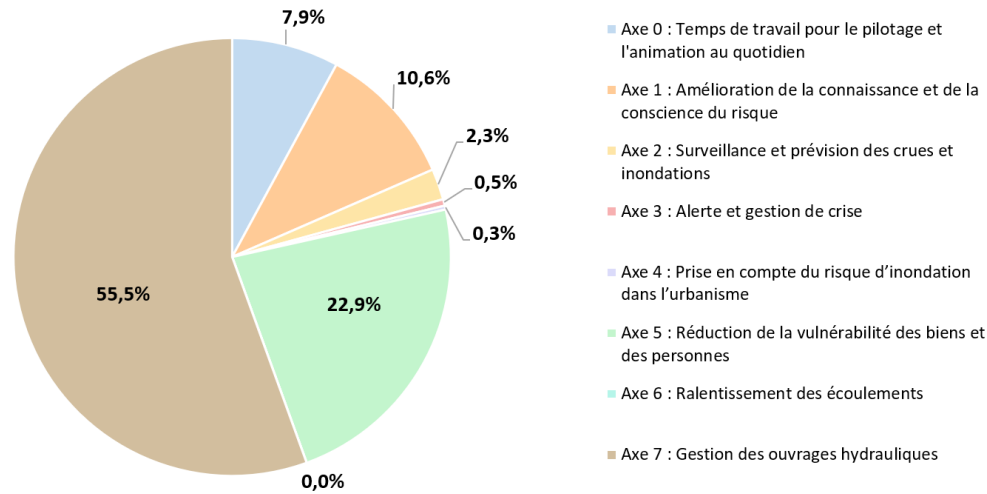


Travaux réalisés.

Répartition globale des coûts

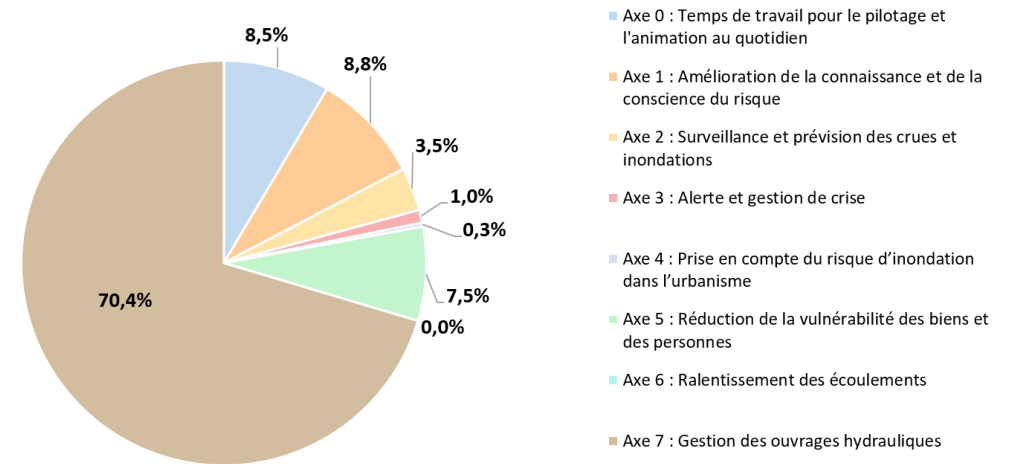
La durée du PAPI est de 6 ans, de mi-2027 à mi 2033, pour un budget prévisionnel de **6 254 000 euros**. Dans ce montant, le coût de travaux pour des ouvrages de protection représentent près de 50% du montant total. La répartition du total par axe est la suivante :

REPARTITION PAR AXE DU MONTANT TOTAL DU PAPI 2



Le graphique suivant présente la répartition du montant restant à charge de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, atteignant près de 2 905 000 € HT. Il met en évidence une très forte concentration des dépenses sur l'axe 7 « Gestion des ouvrages hydrauliques », qui représente à lui seul près de 70 % du reste à charge total.

REPARTITION PAR AXE DU RESTE A CHARGE POUR LE PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE



48% des dépenses totales estimées seront financées par l'Etat à travers ses programmes de subventions PAPI. Le Fonds Barnier, géré sous tutelle de l'Etat, constitue un levier financier essentiel pour soutenir les actions de prévention des inondations. Il permet de cofinancer des études, des travaux de protection et des mesures de réduction de la vulnérabilité, en complément des financements locaux et nationaux, renforçant ainsi la résilience des territoires exposés aux risques d'inondation.

Parmi les dépenses prévues, notamment à l'axe 5, 1 M€ sont dépendants du niveau de réalisation des actions de travaux d'adaptation des biens immobiliers, entreprises et bâtiments publics. Sur ces actions de travaux sur les biens immobiliers, le reste à charge incombe aux propriétaires privés, entreprises, collectivités propriétaires et gestionnaires de bâtiments publics.

Echéancier pour la Communauté d'agglomération (reste à charge de la collectivité)

		2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Axe 0 : Temps de travail pour le pilotage et l'animation au quotidien	Mobiliser un.e chargé.e de mission PAPI afin d'assurer le pilotage et l'animation au quotidien du PAPI sur le territoire et un.e technicien.ne PAPI pour piloter la gestion des données et la mise en oeuvre d'outils techniques relatifs au programme d'actions PAPI sur le territoire	20,63	41,25	41,25	41,25	41,25	41,25	20,63
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Renforcer la sensibilisation du grand public via la mise en place d'actions multiples en privilégiant des formats innovants	0,00	15,00	10,00	6,00	6,00	6,00	5,00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Former les nouveaux Elus et les techniciens de la Communauté d'Agglomération au risque inondation	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	En lien avec l'Observatoire du Trait de Cote, acquérir des supports de communication et sensibilisation sur les activités et observations associées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Compléter la connaissance de l'aléa submersion/débordement de cours d'eau via des études complémentaires, tenant compte des dernières projections de dérèglement climatique	0,00	0,00	0,00	0,00	50,00	0,00	0,00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Etudier et cartographier le risque de remontée de nappe sur le territoire	0,00	0,00	0,00	62,50	62,50	0,00	0,00
Axe 1 : Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque	Mener une étude pour évaluer l'impact du ruissellement pluvial sur l'érosion des Corniches et préconiser des actions de gestion des eaux pluviales associées (en lien avec le SDGEP)	0,00	15,00	15,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et inondations	Sécuriser le radar limnimétrique à l'entrée du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et inondations	En lien avec l'Observatoire du Trait de Cote, acquérir/renouveler le matériel de terrain permettant le suivi des tempêtes	0,00	10,00	1,00	0,25	0,50	1,00	0,25
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et inondations	Installer une station météorologique locale sur le territoire de l'Agglomération, en complément du marégraphe existant, afin d'assurer un suivi précis en temps réel des données climatiques	0,00	12,50	4,00	4,00	4,00	4,00	4,00
Axe 2 : Surveillance et prévision des crues et inondations	Mettre en place une bouée de houle en face du port de Saint-Gilles-Croix-de-Vie	0,00	0,00	0,00	30,00	5,00	10,00	5,00
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	Prévoir la mise en place d'exercices dans le cadre du PICS	4,00	4,00	5,00	4,00	4,00	5,00	4,00
Axe 3 : Alerte et gestion de crise	S'assurer de la fluidité de la communication en cas de gestion de crise	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Echéancier pour la Communauté d'agglomération (reste à charge de la collectivité)

		2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
Axe 4 : Prise en compte du risque d'inondation dans l'urbanisme	Jouer un rôle de relais auprès des acteurs de l'urbanisme afin de garantir la prise en compte du risque inondation dans les documents et décisions d'aménagement	0,00	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50	1,50
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : relancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les biens d'habitation/à usage mixte et les entreprises de -20 salariés exposés au risque d'inondation	0,00	40,00	40,00	40,00	30,00	25,00	25,00
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les biens d'habitation/ à usage mixte	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les entreprises	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Poursuivre les actions engagées de réduction de la vulnérabilité : lancer des diagnostics de vulnérabilité sur les travaux obligatoires et recommandés pour les bâtiments publics	0,00	2,50	2,50	2,50	0,00	0,00	0,00
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Réaliser les travaux de réduction de vulnérabilité pour les bâtiments publics	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 5 : Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes	Mener une enquête auprès des propriétaires et gestionnaires sur les freins aux travaux de réduction de la vulnérabilité	10,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	Réaliser les études réglementaires préliminaires aux travaux de réhausse du quai Marie de Beaucaire a Saint-Gilles-Croix-de-Vie	0,00	65,00	40,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	Réaliser les travaux de réhausse du Quai Marie de Beaucaire à Saint-Gilles-Croix-de-Vie	0,00	0,00	438,90	438,90	0,00	0,00	0,00
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	Lancer une étude préliminaire pour la réhausse des ouvrages dans l'estuaire de La Vie afin, a minima, d'homogénéiser les cotes avec les quais Gorin et des Greniers : secteur quais Rivière/Port Fidèle, secteur du complexe sportif de la Vie/Casino	0,00	0,00	0,00	0,00	25,00	0,00	0,00
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	Réaliser les études réglementaires & inventaires faune/flore préliminaires aux travaux de confortement du secteur de la Pège	0,00	37,50	37,50	0,00	0,00	0,00	0,00
Axe 7 : Gestion des ouvrages hydrauliques	Réaliser les travaux de confortement du secteur de la Pège	0,00	0,00	0,00	480,00	480,00	0,00	0,00